

Joint SDG Fund
PORTFOLIO ON INTEGRATED POLICY AND LNOB

PROGRAMME CONJOINT CITOYENNETE ET PROTECTION SOCIALE EN
REPUBLIQUE GABONNAISE

(2020-2022)

Evaluation finale du Programme Conjoint

RAPPORT FINAL

Libreville, janvier 2023

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations-Unies, le Représentant Résident de l'UNFPA et toute l'Équipe en charge de la coordination du Programme Conjoint pour la confiance placée en nous pour réaliser cette évaluation.

Nos remerciements s'adressent particulièrement à Madame la Directrice Générale de la Protection Sociale du Ministère des Affaires Sociales du Gabon (rattaché depuis mars 2022 au Ministère de la Santé et des Affaires Sociales), à Monsieur le Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement, au Secrétaire Exécutif du Conseil National du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) ainsi qu'à l'Honorable Madame la Présidente de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale du Gabon.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à cette étude et dont le soutien et les contributions ont été indispensables à son succès.

A tout le personnel de l'UNFPA Gabon, tout particulièrement au responsable Suivi et Evaluation, nos très sincères remerciements.

Les Consultants :

Henri Casséhouin

Jean Louis Mihindou Doukaga

Table des matières

Remerciements.....	2
Résumé exécutif	7
Chapitre 1. Introduction.....	15
1.1 Objectifs de l'évaluation.....	15
1.2 Champ et portée de l'évaluation.....	16
Chapitre 2. Contexte du pays.....	16
2.1 Situation socio-économique	16
2.2 Historique du Programme conjoint	19
3.1 Processus.....	20
3.2 Critères et questions d'évaluation	21
3.3 Outils et méthodes employés pour la collecte et l'analyse de données.....	22
Chapitre 4. Résultats.....	25
4.1 La pertinence du programme	25
4.2 Efficacité du programme conjoint	32
4.3 L'efficacité du Programme conjoint.....	38
4.4 La durabilité des résultats.....	45
Chapitre 5. Conclusions	48
5.1 Niveau stratégique.....	48
5.2 Niveau programmatique	49
Chapitre 6. Recommandations.....	51
Chapitre 7. Limites, contraintes et leçons apprises.....	54
ANNEXES	55
Annexe 1 : Termes de référence de l'évaluation.....	56
Annexe 2 : QUESTIONS D'EVALUATION DU PROGRAMME CONJOINT	71
Annexe 3 : Références bibliographiques	77
Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées	79

Liste des sigles et abréviations

Sigles et abréviations	Significations
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BIT	Bureau International du Travail
COVID-19	Coronavirus 19
CNAMGS	Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPG	Confédération Patronale Gabonaise
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ENEC	Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage
IDH	Indice de Développement Humain
FNUAP	Fonds des Nations-Unies pour la Population
GNUE	Groupe des Nations Unies sur l'Evaluation
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/Sida
PAT	Plan d'Accélération de la Transformation
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUAD	Programme des Nations-Unies pour l'Assistance au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRE	Plan de Relance de l'Économie
PSGE	Plan Stratégique Gabon Émergent
SIHG	Stratégie d'Investissement Humain du Gabon
SNU	Système des Nations Unies
TDR	Termes de référence
UA	Union Africaine
UNDG	United Nations Development Group
UNSCDF	United Nations Sustainable Development Cooperation Framework
UNSCDF (fr)	Plan-Cadre de Coopération des Nations-Unies pour le Développement Durable
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework

Gabon : faits et chiffres clés

Pays		Source
Superficie	267 667 km ²	Rapport National des OMD 2013-UNDP
Population		
Population (habitants)	1 811 079 habitants	RGPL 2013
Population urbaine	87%	RGPL 2013
Taux d'accroissement naturel	2,4 %	RGPL 2013
Gouvernement		
Gouvernement	45 membres	Communication gouvernementale, 10 janvier 2023
Pourcentage de sièges occupés par des femmes au Parlement National (2022)	23 femmes et 120 hommes	Rapport d'Examen National Volontaire 2022
Economie		
PIB par habitant (2017)	7490 \$	FMI 2022
Taux de croissance	1,5% (2021)	FMI 2021
Principaux secteurs	Secteur minier et pétrolier, bois les services	
Indicateurs sociaux		
Indice de Développement Humain	0,703	PNUD 2020
Taux de chômage	20,4 %	Data BM
Espérance de vie à la naissance	66,0	RGPI
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes)	65 sur 1000	EDS II-2012
Mortalité maternelle (2008)	316 sur 100000	EDS II-2012
Accouchement assisté par du personnel formé	90%	EDS 2012
Indice synthétique de fécondité	4,1	EDS 2012
Taux de prévalence du VIH (2009) – 15 à 49 ans	4,1%	EDS 2012
Taux d'alphabétisation des adultes	85%	Banque mondiale 2020
Taux net de scolarisation en primaire	80%	Annuaire statistique du secteur de l'éducation et de la formation 2018-2019

Figure 1 : Carte administrative du Gabon



RESUME EXECUTIF

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation finale indépendante du Programme Conjoint de Nations Unies « Citoyenneté et Protection Sociale en République Gabonaise ». Ce programme conjoint, mis en œuvre par six agences du système des Nations Unies – UNICEF, FNUAP, OIT, OMS, ONUSIDA et UNESCO – qui a couvert la période 2020-2021, a été initié par le système des Nations-Unies en réponse aux besoins d'appui du Gabon pour accélérer la couverture de la protection sociale et d'autres services de base essentiels, comme ceux de la santé et de l'éducation, en ligne avec les efforts mis en place par le pays afin de réaliser certains Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'accès à la protection sociale et aux services sociaux a été limité par un nombre important de personnes n'étant pas en possession d'un acte de naissance. Ce défi était dû principalement à la courte durée autorisée par la loi gabonaise pour enregistrer une naissance et les difficultés rencontrées par certains groupes reculés et défavorisés à payer les frais relatifs à l'enregistrement de la naissance d'un enfant. De multiples obstacles étaient à surmonter comme le court délai d'enregistrement autorisé, les frais relatifs à l'obtention d'un certificat d'accouchement nécessaire à l'enregistrement d'une naissance, les distances à parcourir pour engager les procédures administratives à faire dans différents guichets, les frais liés au déplacement des demandeurs et surtout le coût lié aux démarches juridiques et administratives nécessaires pour aboutir dans une demande d'enregistrement d'une naissance dans le cas où ceci n'avait pas été fait dans le court délai prévu par la loi.

Or, un acte de naissance est un « passeport pour la vie », une pièce nécessaire à tout citoyen, non seulement pour être en possession d'un état civil, mais également pour accéder aux services sociaux offerts par l'Etat comme la protection sociale, aux filets sociaux, aux services de santé, à l'école et d'autres structures d'éducation et de formation ainsi que pour jouir des droits universels comme le droit de vote.

Bien conscientes du fait qu'un nombre significatif et persistant de personnes au Gabon, surtout celles nées au sein de populations des zones rurales reculées et des populations difficiles d'accès, éloignées des villes et structures administratives, ne sont pas régulièrement enregistrées à la naissance, les autorités gabonaises ont mis en place des mesures nécessaires pour s'attaquer à ce problème en demandant un appui au système des Nations Unies à travers ce programme conjoint qui nécessitait la valeur ajoutée des diverses agences spécialisées.

Le Programme a été exécuté par le système des Nations Unies au Gabon avec l'actuel Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (comme lead) et d'autres ministères comme celui de la Justice, de l'Intérieur, de l'Economie et de la Relance, de l'Education Nationale et d'autres institutions gouvernementales, ainsi qu'avec des organisations non-gouvernementales, des autorités décentralisées comme les mairies et leader locaux et les communautés dans les zones géographiques ciblées au départ et par la suite du Programme.

Les résultats visés par le Programme Conjoint « Citoyenneté et Protection Sociale en République Gabonaise » par la suite appelé tout simplement le « Programme », financé par le SDG Fund (Fond du Secrétaire Générale des Nations Unies pour la réalisation des ODD), étaient principalement d'accroître le nombre de personnes enregistrées à la naissance et d'identifier des personnes (enfants et adultes) n'ayant pas été enregistrées en vue de régulariser leur situation d'état civil afin de leur fournir un acte de naissance et de les aider à s'enregistrer dans le système de protection sociale et de leur permettre d'avoir accès aux autres services sociaux essentiels.

Les cibles principales du Programme conjoint soutenu par les Nations Unies étaient les populations les plus affectées par ce problème de non-possession d'acte de naissance, incluant des enfants et des adultes, nées et résidentes dans des zones défavorisées et difficiles à atteindre selon le principe de « ne laisser personne pour compte » dans les progrès vers les ODD.

Le Programme conjoint avait l'objectif d'être bien aligné avec les plans stratégiques nationaux de développement du Gabon, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUAD 2018-2022) et les cibles des ODD à atteindre à l'horizon de 2030. Il visait à soutenir la mise en œuvre de politiques multisectorielles intégrées afin d'accélérer la réalisation des ODD et surtout la réalisation au Gabon d'un système de protection sociale équitable, durable et efficace pour les populations les plus vulnérables.

Les stratégies et activités menées par le Programme visaient à produire les effets suivants :

Effet 1 : Les politiques publiques et le cadre normatif des droits de l'homme sont identifiés, améliorés et mis en œuvre.

Effet 2 : L'information sur les services sociaux est disponible, les modalités de prestations de services sont connues et les populations difficiles à atteindre jouent un rôle actif dans la prise de décision.

Effet 3 : Les membres des populations difficiles à atteindre sont des citoyens actifs ayant droit aux services sociaux (éducation, santé, VIH, protection sociale, état civil, etc.).

Un des buts principaux était que les populations vulnérables ciblées, leurs problèmes, leurs besoins, leur nombre et leurs localisations sont connus, puis saisis dans le système d'enregistrement social.

Les objectifs du Programme conjoint et les résultats attendus étaient alignés sur ceux du PNUAD (2018-2022) pour accroître de manière significative les allocations budgétaires aux secteurs sociaux afin de permettre aux groupes de population les plus vulnérables de bénéficier de services sociaux de base de qualité. Les résultats visés incluait :

Résultat 1 : Les femmes et les enfants, notamment en milieu rural et semi-urbain, ont un accès équitable aux services de prévention et de promotion de la santé.

Résultat 2 : La capacité des prestataires de services de santé est renforcée par la fourniture de soins de santé de qualité.

Résultat 3 : Un système de protection sociale équitable, durable et efficace pour les populations les plus vulnérables est garanti.

Selon les Termes de référence de l'évaluation, il s'agissait surtout de réduire le nombre de personnes n'ayant pas de certificat de naissance et par conséquent ne pouvant accéder au système de protection sociale et aux services publics de santé et d'éducation, donc de faire en sorte que personne ne soit laissée pour compte par rapport aux multiples indicateurs ODD au cours de sa vie.

Le Programme conjoint a fait l'objet d'une extension jusqu'en juillet 2022.

Objectifs et champ de l'évaluation

L'objectif général visé par cette évaluation était d'apprécier les progrès accomplis vers la réalisation des résultats escomptés du Programme conjoint, de fournir les éléments nécessaires pour montrer la contribution du programme dans l'atteinte des ODD, et de formuler des recommandations stratégiques et pratiques sur la base des leçons apprises à des fins de prise de décisions afin d'améliorer les programmes et efforts de développement futurs.

D'un budget de 2,210 millions de dollars US, le Programme conjoint, initialement prévu pour intervenir dans trois régions en direction des populations à accès difficile - la Ngounié, l'Ogooué Ivindo et le Woleu-Ntem - en ciblant notamment les populations vivant dans les zones rurales reculées et les populations autochtones, s'est étendu à d'autres zones géographiques et catégories de population compte tenu de l'ampleur du phénomène de la non-détention d'actes de naissance, qui est apparu à la suite des activités de cartographie menées dans le cadre du programme conjoint.

L'évaluation finale couvre la période de mise en œuvre du Programme conjoint (2020-2022); elle a pris en compte toutes les actions programmées dans le document du programme. Elle vise à apprécier les stratégies utilisées pour la mise en œuvre du projet conjoint sur la période et les résultats et effets engendrés par ces stratégies.

Méthodologie

L'équipe de Consultants a utilisé une approche participative dans le processus de l'évaluation. L'évaluation a été organisée autour d'une dizaine de questions (appelées questions d'évaluation) couvrant les critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité. L'efficience du système de suivi et évaluation du Programme a également été évaluée.

Une approche participative et inclusive a été utilisée pour la collecte des données auprès des parties prenantes. Les principales sources de données sont : la consultation et l'examen des

Page 9 sur 81

documents disponibles, les visites sur le terrain en vue d'échanger avec les bénéficiaires du programme et la triangulation pour assurer une cohérence des données collectées.

Dans cet exercice, l'équipe des Consultants a eu à faire face à plusieurs difficultés qui se résument à ce qui suit : (i) la faible disponibilité des membres du Groupe de référence de l'évaluation, (ii) la faible disponibilité des données, (iii) l'absence de sources pour celles qui ont pu être rendues disponibles à travers les documents du programme, (iv) des retards dans la transmission de documents et rapports sollicités par les consultants.

La triangulation a permis d'assurer au mieux la cohérence des données collectées.

Principaux constats / résultats

L'analyse du processus d'élaboration du Programme conjoint et de son contenu a montré qu'il est pertinent eu égard à la situation du Gabon en matière d'état-civil et de l'accès aux services sociaux de base par les populations défavorisées. Il est aligné sur le PNUAD (2028-2022) et les ODD et sur les priorités nationales illustrées dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) et le Plan de l'Accélération de la Transformation (PAT). Les objectifs assignés au Programme conjoint et les résultats attendus sont pertinents par rapport à la situation de référence décrite dans le document du programme.

Ce programme a adopté une approche¹ systémique entre le Système des Nations Unies, les autres partenaires de développement, le gouvernement, les communautés locales, le secteur privé, la société civile et les organisations non gouvernementales, chacun selon ses domaines de compétence respectifs. Cette approche est conforme aux principes de mise en place d'un programme conjoint recommandés par l'UN Development Group (UNDG)². Mais l'analyse de l'environnement du Programme conjoint, les ressources affectées et la durée de sa mise en œuvre montrent que les objectifs, tels que définis dans le document du projet, sont très ambitieux et les résultats attendus, même si nombreux, ont été atteints, mais ne sauraient être attribués au seul Programme conjoint. Pour la poursuite éventuelle du Programme, il sera nécessaire de définir plus spécifiquement les objectifs et résultats visés afin de renforcer la définition du cadre des résultats des efforts futurs à l'aide également d'une présentation de l'état de référence et d'un choix plus ciblé d'indicateurs pouvant être concrètement mesurés.

La mise en œuvre du Programme conjoint a permis de soutenir les efforts du Gouvernement gabonais avec de multiples parties prenantes afin de réaliser d'importants résultats relatifs à l'enregistrement des naissances et de la délivrance d'actes de naissance à des personnes (enfants et adultes) n'en étant pas en possession afin de faciliter leur enregistrement dans la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie sociale (CNAMGS). La CNAMGS, établie par le Gouvernement gabonais en 2002 comme système d'assurance maladie obligatoire et universelle, s'inscrivait dans le cadre de la réforme du système gabonais de

¹ Document de Programme Conjoint – Version Finale

² GUIDANCE NOTE ON JOINT PROGRAMMES

protection sociale. Les assurés immatriculés ont accès aux prestations de santé couvertes, aux prestations familiales et à d'autres services de protection sociale. Ce système gabonais est connu comme l'un des plus évolués dans la région de l'Afrique du centre.

Les résultats atteints à la fin de 2022, également par le biais du Programme, incluent ce qui suit :

Tableau 1 : Principaux résultats du Programme conjoint

	<i># People who need a birth certificate</i>	<i># People who have submitted a birth certificate request</i>	<i># Persons who have obtained a supplementary judgment</i>	<i># Supplementary judgments transcribed into birth certificates (Birth Certificates established but not yet withdrawn)</i>	<i># People who received a birth certificate</i>	<i># people enrolled into health insurance coverage and other benefits</i>
Estuaire	NA	21,000	8,431	8,004	2,669	2,669
Haut-Ogooue	NA	1,446	1,057	385	131	32
Ngounie	NA	1,316	671	444	0	19
Ogooue-Ivindo	NA	1,899	708	708	444	138
Ogooue-Lolo	NA	513	480	394	207	36
Ogooue-Maritime	NA	1,784	440	156	99	85
Moyen-Ogooue	NA	1,718	553	229	0	0
Nyanga	NA	1,075	818	727	251	226
Woleu-Ntem	NA	1,150	871	712	220	196
Total	NA	31,901	14,029	11,757	4,021	3,401

Au départ, le Programme conjoint ne visait à fournir des actes de naissance qu'à 3 000 personnes dans trois provinces issues de groupes difficile d'accès dans des zones particulièrement reculées du pays. Toutefois, la cartographie des besoins en matière d'enregistrement des naissances, conduite dans le cadre du Programme conjoint, a détecté des besoins d'une beaucoup plus grande ampleur, ce qui a amené les autorités gabonaises à étendre le programme à d'autres provinces y inclus l'Estuaire et le Grand Libreville³.

La mobilisation des institutions et des populations, a permis de susciter un beaucoup plus grand nombre de demandes d'actes de naissance qu'initialement visé – près de 32 000 sur l'ensemble du pays ce qui représente plus de dix fois la cible visée au départ par le Programme.

³ Selon des estimations au moins 10% de la population sur le territoire du Gabon n'est pas en possession d'un acte de naissance.

Plus de 14 000 jugements supplétifs ont été rendus par les tribunaux gabonais, une procédure juridique nécessaire pour régulariser la situation d'un individu demandant un acte de naissance après le délai prévu par la loi.

Ceci est un résultat majeur qui n'aurait pas pu être atteint sans les réformes qui ont été mises en œuvre avec l'appui du Programme conjoint dans la loi gabonaise et la suppression des frais relatifs à l'obtention d'un certificat d'accouchement (nécessaire pour l'obtention d'un acte de naissance) et de l'acte de naissance lui-même nécessaire à l'enregistrement dans le système d'assurance maladie et de protection sociale et à de multiples services et prestations sociales (santé, éducation, etc.).

Dans l'ensemble, 11 757 actes des naissances ont été produits sur la base des jugements supplétifs, mais seulement 4 021 soit environ 13% des demandeurs sont effectivement venus retirer leur acte de naissance. Parmi ceux-ci, 3 401 soit 85% ayant reçu un acte de naissance se sont finalement inscrits à la CNAMGS. Le petit nombre de personnes étant entrées en possession d'un acte de naissance peut être expliqué par une compréhension insuffisante de la population et des demandeurs de la valeur d'un acte de naissance et des bénéfices qui en découlent, par une trop faible sensibilisation des demandeurs dans le cadre du Programme conjoint et par le besoin de renforcer les dispositifs de suivi et d'évaluation et de communication et mobilisation sociale afin que les actes de naissance puissent être tous distribués et servir aux bénéficiaires pour s'enregistrer dans le système d'assurance maladie et de protection sociale. Cet important défi doit être relevé par les autorités gabonaises avec l'appui des Nations Unies même si le Programme conjoint a été conclu, par ailleurs avec d'autres bons résultats.

Un important résultat a été réalisé par rapport à l'objectif central du Programme conjoint de contribuer au renforcement du système d'état-civil gabonais. Grâce au plaidoyer soutenu du Programme auprès du Gouvernement et du Parlement, la loi définissant le délai pour l'enregistrement d'une naissance a été étendue de 3 à 15 jours en milieu urbain et de 15 à 30 jours en milieu rural. La nouvelle loi est censée augmenter le nombre des naissances qui sont enregistrées dans les temps prévus évitant ainsi une procédure juridique rectificative compliquée et onéreuse car un jugement supplétif fait par un tribunal comporte un coût administratif. Dans le cadre du Programme conjoint ces coûts ont été couverts rendant la procédure gratuite. Les autorités gabonaises ont également supprimé les frais relatifs aux certificats d'accouchement nécessaire à l'obtention d'un acte de naissance. Ceci représente un autre important progrès, qui facilitera l'accès de tous à l'état civil.

Le Programme conjoint a fourni un appui à la mise en place du cadre institutionnel comme les Guichets unique qui ont rassemblé de multiples services administratifs dans un seul lieu afin de faciliter l'obtention d'un acte de naissance dans le délai prévu par la loi. Il a également permis de renforcer les capacités techniques et matérielles des institutions en travaillant avec différents secteurs gouvernementaux et administratifs ainsi qu'avec les structures décentralisées comme les mairies et les organisations non-gouvernementales. Ces efforts doivent se poursuivre pour résoudre le problème de la non-possession d'acte de naissance et

pour permettre à tous d'accéder aux services sociaux sans laisser personne pour compte afin d'aider le Gabon à accélérer les progrès vers le ODD qui sont à atteindre à l'horizon 2030.

L'évaluation a également pu relever plusieurs défis auxquels le Programme conjoint a fait face. Tout d'abord la crise sanitaire de la COVID-19 qui a entraîné une réorientation des ressources, mais également des défis liés à l'articulation du Programme, à sa coordination entre un grand nombre d'agences des Nations Unies et de parties prenantes, à un faible encadrement des résultats et de suivi et d'évaluation et un rapportage irrégulier. Ces aspects sont à renforcer dans une éventuelle phase ultérieure du Programme en question comme dans d'autres programmes.

La non-disponibilité des rapports d'exécution de certaines activités phares comme les ateliers de renforcement des capacités, la liste des matériels fournis aux bénéficiaires etc. et l'absence de données fiables et de précision sur leur source, déjà au niveau de la matrice de résultats du Programme, sur les indicateurs et l'absence de rapports d'exécution financière des agences des Nations Unies impliquées dans la mise en œuvre des activités n'ont pas permis aux évaluateurs de mener jusqu'au bout l'analyse de l'efficacité et de l'efficience du Programme.

Toutefois, il convient de noter que les insuffisances constatées sont le fait essentiellement du non-fonctionnement des dispositifs de gestion et de coordination du Programme mis en place, de la crise sanitaire et de la faible utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication. La poursuite du Programme nécessiterait le renforcement de tous ces dispositifs essentiels pour amplifier les résultats et les effets des efforts conjoints.

Principales conclusions

Les objectifs assignés au Programme conjoint s'inscrivent dans les préoccupations du Gouvernement du Gabon en matière d'enregistrement des naissances, notamment au niveau des personnes issues des populations d'accès difficile. Ils sont alignés sur les priorités nationales, le PNUAD (2018-2022) et sur les ODD ciblés. Les objectifs et activités et les indicateurs pour mesurer les résultats ainsi que les effets auraient dû être définis de manière plus spécifique permettant de mesurer la contribution du Programme à des efforts déjà en cours, tout en gardant pour référence les cadres fournis par les ODD, le PNUAD et les plans nationaux.

De nombreux résultats importants ont été produits par le Programme. Mais des défis majeurs ont également été rencontrés dans la mise en œuvre des activités du Programme comme dans cette évaluation finale indépendante. La COVID-19, la mobilité et l'absence du personnel au sein des agences en charge de la mise en œuvre du Programme ainsi que l'indisponibilité des informations et données permettant d'établir le lien de causalité entre les objectifs et les actions envisagées et les résultats concrètement atteints, ont rendu difficile le travail d'évaluation.

Le cadre institutionnel et de coordination, dont les rôles et responsabilités ont été définis dans le document du Programme, n'a pas été mis en œuvre comme prévu. De même, le cadre des

résultats et le système de suivi et d'évaluation du Programme auraient dû être opérationnalisés et gérés de manière plus efficace en utilisant des stratégies et des technologies d'information, de communication et de coordination plus adaptées. Pour la suite éventuelle des activités, ces insuffisances doivent être corrigées pour mettre de bons outils à la disposition du Programme.

Ainsi, durant le prochain processus d'élaboration d'un programme conjoint, un dispositif institutionnel devra être mis en place en prenant en compte toutes les parties prenantes. Une meilleure coordination et gestion des fonds doit être mise en place. Une limitation dans le nombre des agences à impliquer dans des programmes conjoints est à prévoir considérant les défis qui ont été rencontrés relativement à l'engagement actif au même niveau de toutes les agences dans la mise en œuvre et l'évaluation de ce Programme.

Les ressources allouées au Programme conjoint ont été réparties entre les six agences du système des Nations Unies en charge de la mise en œuvre selon des activités définies. Certaines ayant peu de ressources financières, ceci a affaibli leur engagement et leur visibilité. La réorientation d'une partie des ressources financières du Programme à la suite de l'avènement de la crise sanitaire et l'extension du programme à des cibles non initialement prévues ont eu un effet sur l'atteinte des résultats malgré la masse d'activités réalisées.

Le programme conjoint, par ses objectifs et les résultats attendus de sa mise en œuvre, a suscité un intérêt et un engouement du côté des partenaires nationaux. Le Gouvernement du Gabon est déterminé à poursuivre avec ses ressources propres les efforts dans le sens du Programme conjoint, ce qui est en soit un bon résultat. Cette adhésion mérite d'être renforcée et soutenue par les Nations Unies au Gabon pour consolider les acquis du Programme et améliorer les perspectives de développement du système d'état-civil.

Principales recommandations

Les efforts mis en place avec l'appui du Programme conjoint doivent se poursuivre avec un soutien, au moins technique si pas aussi financier, des Nations Unies. La priorité immédiate est de soutenir le Gouvernement et les parties prenantes dans la distribution des actes de naissance déjà établis afin que les demandeurs puissent entrer en leur possession pour s'enregistrer dans le système national d'assurance maladie et de protection sociale, ainsi augmentant la couverture des services sociaux.

Le nouveau Plan-Cadre de Coopération des Nations-Unies pour le Développement Durable (2023-2027), devrait être l'occasion d'identification des programmes et projets conjoints possibles à mettre en place durant le cycle, ce qui permettrait de faciliter également une amélioration du processus d'élaboration, de mise en œuvre et du suivi et de l'évaluation des activités menés conjointement par plusieurs agences.

Le renforcement des capacités en matière de planification stratégique, suivi et évaluation axée sur les résultats devrait être systématique et cibler les agences des Nations Unies comme

toutes les parties prenantes impliquées dans des programmes conjoints. De même une meilleure communication et coordination doivent être promues à l'aide des d'outils efficaces.

Toutes interventions du système des Nations-Unies en appui à l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état-civil devraient faire l'objet d'une analyse approfondie de la situation de base afin de circonscrire les axes qui permettent l'obtention de résultats durables.

Chapitre 1. Introduction

1.1 Objectifs de l'évaluation

L'objectif général visé par l'évaluation est d'apprécier les progrès accomplis vers la réalisation des résultats escomptés du Programme conjoint des Nations Unies au Gabon « Citoyenneté et Protection Sociale » financé par le SDG Fund (Fond du Secrétaire Générale des Nations Unies pour la réalisation des ODD), fournir les éléments nécessaires pour démontrer ses résultats et effets et montrer la contribution du Programme dans l'atteinte des ODD, et de formuler des recommandations stratégiques et pratiques à des fins de prise de décisions.

De façon spécifique, la présente évaluation a eu comme objectifs de :

- Montrer la pertinence de la formulation du programme ainsi que de l'approche utilisée pour sa mise en œuvre ;
- Mettre en exergue l'apport du programme dans la réalisation des missions et stratégies des Nations-Unies à travers les ODD ;
- Examiner les progrès atteints dans la réalisation des produits escomptés du programme conjoint en faisant ressortir les forces et les faiblesses ;
- Analyser les facteurs qui ont affecté de façon positive ou négative l'atteinte des résultats du programme ;
- Apprécier la durabilité des résultats escomptés (renforcement institutionnel et technique, prise en charge des coûts récurrents, appropriation du changement par les bénéficiaires, etc.) ;
- Apprécier la stratégie de partenariat du programme pour réaliser les résultats ainsi que les dispositions prises pour en rendre compte ;
- Analyser la pertinence des indicateurs de suivi-évaluation et leur adaptation à la mesure des produits.
- Examiner la contribution du projet dans la promotion de l'équité et de l'égalité de genre ;
- Faire ressortir les leçons apprises de la mise en œuvre du programme et proposer des recommandations.

1.2 Champ et portée de l'évaluation

Cette évaluation finale indépendante couvre la période 2020-2022 de mise en œuvre du Programme conjoint, mis en œuvre par six agences des Nations Unies - UNICEF, FNUAP, OIT, OMS, ONUSIDA et UNESCO - et prend en compte toutes les actions programmées dans le document du programme. Elle vise à apprécier les stratégies utilisées pour la mise en œuvre du programme conjoint sur la période et les effets engendrés par les résultats du programme.

Initialement prévu pour intervenir dans trois provinces en direction des populations à accès difficile, notamment les populations rurales reculées et les populations autochtones, le Programme conjoint, par suite d'une cartographie des besoins menée dans le cadre du Programme, a été étendu à d'autres zones géographiques et catégories de population compte tenu de l'ampleur du phénomène de la non-détention par de nombreuses personnes (enfants et adultes) d'un acte de naissance. Sur la base des données disponibles, l'évaluation a été élargie aux résultats obtenus à la suite de cette extension du champ d'action du Programme conjoint.

Les questions liées au dispositif de suivi et évaluation, mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du Programme conjoint, ont été aussi abordées.

Chapitre 2. Contexte du pays

2.1 Situation socio-économique

Avec une superficie de 267 667 km² et une population estimée à 1 811 079 habitants selon les résultats globaux du dernier Recensement Général de la Population et des Logements du Gabon (RGPL-2013), le Gabon est un pays qui a une démographie faible et une densité de la population au km² basse. Sa population est essentiellement jeune : 54,6% de la population à moins de 25 ans.

Sur le plan économique, le pays possède un sous-sol qui regorge de nombreuses richesses naturelles (fer, manganèse, pétrole etc.) dont le poids au niveau du PIB se situe autour de 80% (en 2020, les hydrocarbures ont participé au PIB à hauteur de 45% et à 60% au niveau des recettes budgétaires).

Cependant, ce modèle caractérisé par le poids excessif des matières premières dans le PIB, expose de façon récurrente l'économie gabonaise aux chocs externes (voir sur graphique ci-dessus, l'effet de la COVID-19 sur le PIB en 2020 qui s'est traduit par un taux de croissance de moins de 1,8%). Les réformes structurelles menées par les autorités gabonaises avec l'appui des institutions internationales, notamment pour stimuler la croissance du secteur hors-pétrole, n'ont pas encore produit suffisamment les effets escomptés.

Graphique 1 : Taux de croissance annuel du PIB 2012-2020



Les avancées de développement du pays n'ont pas encore contribué suffisamment à l'amélioration visée des principaux indicateurs sociaux et surtout ceux relatifs à la santé, l'éducation et la protection sociale, même si la création en 2002 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) fournissant l'assurance maladie universelle et des filets sociaux ont joué un rôle important d'amortisseur pendant les crises y inclus la crise sanitaire provoquée par la COVID-19. De nombreuses personnes démunies dépendent d'une assistance publique pour avoir accès aux services sociaux de base.

L'évaluation de la pauvreté au Gabon par la Banque Mondiale montre qu'une personne sur trois résidant au Gabon (34,4%) vivaient au-dessous du seuil de pauvreté en 2020. Par ailleurs, selon une estimation de l'OIT de 2020, le taux de chômage au Gabon se situe à 20,5%.

Les pauvres au Gabon vivent davantage en milieu rural et surtout dans les zones les plus reculées du pays où l'accès aux services sociaux est limité. L'enquête gabonaise pour l'Evaluation et le Suivi de la Pauvreté (EGEP) de 2017 montre le fort taux d'urbanisation du Gabon où environ 80% de la population vit en ville (où les pauvres sont concentrés dans des quartiers sous-privilegiés) et 20% en milieu rural. Alors que 75% des pauvres sont citadins et 25% ruraux, l'impératif de « ne laisser personne pour compte » exige des interventions pour rendre accessibles les services sociaux de base à toute la population.

Toujours, selon l'EGEP, de nombreuses insuffisances en matière de services de base, comme l'accès à l'eau, ont été aussi constatées : le taux d'accès à l'eau potable en 2017 était de 36,8% en milieu rural et de 96,3% en milieu urbain. Cette situation impacte donc sur l'Index de Développement Humain (IDH) du pays qui, en 2019, était de 0,703 plaçant le Gabon à 119^e.

Pour soutenir les couches de la population les plus vulnérables, le Gabon a mis en place en 2002 la CNAMGS, un système national d'assurance maladie et de protection sociale qui est reconnu comme l'un des plus avancées dans la région. Cependant, seulement les personnes ayant un acte de naissance peuvent accéder à ce système, comme par ailleurs aux services sociaux de base comme les services de santé, d'éducation et à d'autres droits fondamentaux.

Or, il restait au Gabon un nombre important de personnes n'étant pas en possession d'un certificat de naissance du fait que les délais d'enregistrement établis par la loi étaient très courts. Il fallait demander un acte de naissance dans les 3 jours suivant une naissance, chose qui était difficile surtout pour les personnes accouchant loin des services d'état civil. De plus, les populations ne comprennent pas toujours les bénéfices liés à la possession d'un acte de naissance comme clés d'accès aux services vitaux. Il s'agit davantage des personnes vivant dans des zones reculées, en milieu rural et des personnes appartenant aux populations avec une faible instruction.

L'objectif principal du Programme conjoint, élaboré en 2019 par le Gouvernement gabonais, avec l'appui des Nations-Unies, était d'accroître l'enregistrement des naissances et l'accès aux services sociaux. Par un ensemble d'interventions menées avec le soutien de six agences du système des Nations Unies spécialisées dans divers domaines d'intervention, le Programme avait comme buts de mieux comprendre l'ampleur du phénomène de la non-possession d'un acte de naissance et de mettre en œuvre des actions conjointes ciblées pour soutenir les personnes nées dans des zones défavorisées et difficiles à atteindre à obtenir un acte de naissance, soit directement après l'accouchement en changeant la loi et en renforçant le système d'enregistrement des naissances, soit en identifiant les personnes en non-possession et en régularisant leur situation d'état civil. La situation des populations difficiles à atteindre étant peu connue, le Programme visait d'abord de mener une cartographie des besoins. Une autre stratégie importante du Programme conjoint était la mise en place des campagnes de communication pour sensibiliser la population sur les bénéfices liés à la possession d'un acte de naissance et la mise en place d'un Guichet uniques pour assurer la collaboration entre différents secteurs de l'administration (justice, intérieur, protection sociale, santé, éducation etc.) et par ce service intégré faciliter les démarches des demandeurs d'acte de naissance. Le Programme conjoint visait également à mener du plaidoyer pour la suppression des frais à payer pour l'obtention d'un certificat d'accouchement nécessaire pour obtenir un acte de naissance et les frais pour obtenir un acte de naissance par un jugement supplétif nécessaire en cas de dépassement du délai imposé par la loi gabonaise pour l'enregistrement d'une naissance.

Le Programme conjoint, s'inscrit en droite ligne du Plan Stratégique Gabon Emergent 2025 (PSGE)¹ et du Plan pour la Relance de l'Economie (PRE) comme aussi du Plan-cadre des Nations-Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD) (2018-2022)³ notamment dans les aspects suivants :

- En promouvant un accès universel à la protection sociale les objectifs du programme conjoint sont bien alignés avec les objectifs du PSGE, notamment l'objectif stratégique 1 relatif à : (i) l'instauration d'un nouveau modèle de développement qui met en exergue le bien-être humain et l'équité sociale et (ii) la création d'un système d'information national cohérent notamment dans sa partie correspondant au registre des personnes physiques ;
- Le Programme conjoint correspond à multiples domaines prioritaires stratégiques du PNUAD (2018-2022).

En général, ce Programme conjoint des Nations Unies au Gabon s'inscrit dans le Plan Stratégique d'Investissement Humain, envisagé sur une logique d'impact durable sur les conditions de vie des personnes économiquement faibles et des populations défavorisées.

2.2 Historique du Programme conjoint

Le Programme conjoint « Citoyenneté et protection sociale » se destinait initialement aux populations locales surtout dans des zones rurales reculées, qui, faute d'identité légale, n'ont toujours pas l'occasion d'accéder aux services de base notamment la sécurité sociale, la santé et l'éducation. Pour « ne laisser personne pour compte » le programme a ciblé l'ensemble des populations « difficilement atteignables » c'est-à-dire pas seulement les populations rurales et vivant dans des zones reculées du pays, mais aussi les personnes vivant avec un handicap, les enfants, la jeunesse, les personnes touchées par le VIH/SIDA, les filles, les femmes, etc.). En cela, le programme visait donc plusieurs objectifs de développement durable (ODD) en l'occurrence l'ODD 1.3 : mettre en œuvre des systèmes et des mesures de protection sociale appropriés au niveau national pour tous d'ici 2030, assurer la couverture substantielle des personnes en situation de précarité et des personnes vulnérables.

Même en l'absence de statistiques, le Gabon est certainement l'un des pays africains qui consacre le plus de ressources à la couverture sociale de sa population. Or la non prise en compte des populations « difficilement atteignables » constituait une faiblesse de son dispositif social notamment en matière d'assurance maladie.

Initialement, trois provinces avaient été retenues pour abriter le programme à cause de la présence des populations autochtones : la Ngounié, l'Ogooué Ivindo et le Woleu-Ntem. À la suite de la cartographie qui a montré une beaucoup plus grande ampleur du phénomène de non-possession d'un acte de naissance, le Programme a été étendu à d'autres zones géographiques et catégories de population y inclus le Grand Libreville, lieu de résidence d'un fort pourcentage de la population, situé dans la province de l'Estuaire.

A la suite de la survenance de la pandémie de la COVID 19, le Programme a connu quelques modifications parce qu'une partie de ses fonds ont été réalloués à des interventions urgentes qui étaient nécessaires pour faire face à la pandémie. Il a intégré de nouvelles activités ayant des liens avec la crise sanitaire.

Fort de ce qui précède et du fait de son alignement au PSGE et au PNUAD, l'accord portant exécution du Programme « Citoyenneté et Protection Sociale' » a été signé en décembre 2019 entre six agences des Nations Unies (UNICEF, FNUAP, OIT, OMS, ONUSIDA et UNESCO) et le Gouvernement Gabonais, représenté, à cette occasion, par son Ministre des Affaires Sociales et de la Promotion et de l'Intégration de la Femme au Développement.

L'UNICEF et le FNUAP étaient désignés comme agences « co-Leads » pour la coordination du Programme conjoint mais de facto l'UNICEF a joué le rôle d'« Agence Lead ».

Le rôle « Agence Lead » pour cette évaluation a en revanche été assumé par le FNUAP.

Chapitre 3. Méthodologie

3.1 Processus

Le processus de l'évaluation finale du programme comprend cinq phases qui sont :

- La phase préparatoire ;
- La phase de démarrage ;
- La phase de terrain ;
- La phase de rédaction du rapport d'évaluation ;
- La phase de diffusion et de suivi

Selon les termes de référence de l'évaluation, la phase préparatoire a démarré en octobre 2021 avec la mise en place d'un Groupe de référence de l'évaluation, l'élaboration des Termes de référence de l'évaluation, la création d'un Comité de recrutement des Consultants, le processus de recrutement des consultants.

La phase de démarrage proprement dite a commencé en mai 2022. Elle a permis aux Consultants de prendre les premiers contacts de briefing avec certains responsables en charge du suivi de l'évaluation, de consulter les premiers documents de base mis à leur disposition, d'élaborer une stratégie de collecte des données sur le terrain et d'élaborer une Note méthodologique. Cette Note méthodologique a été partagée avec les parties prenantes du SNU impliquées dans le programme conjoint pour recueillir leurs observations et commentaires. La mobilité et la non-disponibilité des points focaux du Programme n'ont pas permis l'organisation de la réunion de lancement de l'évaluation dans les délais et d'obtenir l'exhaustivité des commentaires sur la Note méthodologique.

La phase de terrain a permis aux Consultants de collecter des données auprès des principaux partenaires et bénéficiaires du Programme à travers des interviews individuels et des réunions par Zoom. Ces interviews ont eu lieu essentiellement à Libreville, le temps disponible et les problèmes d'accès dus à la pandémie de COVID-19, n'ont pas permis à l'équipe de Consultants de se rendre dans les régions à l'intérieur où se trouvent les populations autochtones. La durée de cette phase a été plus longue que prévue pour des raisons de calendrier des répondants.

La phase de rédaction du rapport d'évaluation a démarré à l'issue des visites de terrain avec la rédaction d'une version provisoire qui a été soumise aux membres du Groupe de référence de l'évaluation, par le biais de l'Agence-lead en charge de l'organisation de l'évaluation, pour recueillir leurs avis et commentaires. La prise en compte des commentaires et observations a permis aux Consultants de finaliser le rapport final de l'évaluation.

La phase de diffusion et de suivi qui correspondra en principe au partage du rapport final avec les parties prenantes afin de faire valider les recommandations pour leur mise en œuvre.

3.2 Critères et questions d'évaluation

L'équipe d'évaluation s'est inspirée des critères proposés dans les documents sur les normes en matière d'évaluation pour le choix des critères. Compte tenu de la nature du Programme Conjoint et des objectifs poursuivis par le Fonds Conjoint pour les ODD à travers son financement, les Consultants ont retenu les critères ci-après : la Pertinence, l'Efficacité, l'Effizienz et la Durabilité. Ces critères sont en cohérence avec ceux proposés dans les termes de référence de l'évaluation.

Plusieurs questions d'évaluation sont proposées dans les termes de référence. Après analyse et échanges avec le Comité de suivi du processus, les Consultants ont retenu une dizaine de questions qui couvrent les critères proposés pour l'évaluation :

- **QE 1:** Dans quelle mesure le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du Programme Conjoint ont-ils respecté les principes et les normes de l'UNDG ?
- **QE 2:** Dans quelle mesure les objectifs et les résultats attendus du Programmes sont-ils pertinents et en cohérence avec les priorités nationales et les ODD ?
- **QE 3 :** Dans quelle mesure les interventions du Programme conjoint ont-elles contribué à l'obtention des résultats escomptés ?
- **QE 4:** Dans quelle mesure les ressources (financières, humaines et informationnelles) investies dans le cadre de la mise en œuvre du programme conjoint sont-elles utilisées de manière optimale au regard des résultats atteints ? les ressources étaient-elles suffisantes par rapport aux résultats attendus ?
- **QE 5:** Dans quelle mesure les capacités nationales au niveau de la maitrise d'œuvre et des maitrises d'ouvrage et des communautés sont-elles renforcées ? Les capacités développées et/ou renforcées ont-elles produit des effets durables ?
- **QE 6 :** Dans quelle mesure le programme a-t-il ciblé les personnes handicapées ?

- **QE 7 :** Dans quelle mesure la conception et la mise en œuvre des activités du programme conjoint soutenu comprenaient-elles l'exigence d'accessibilité liée au handicap et de non-discrimination ?
- **QE 8 :** Dans quelle mesure les personnes handicapées, en particulier les enfants et les femmes handicapées, sont-elles consultées par l'intermédiaire de leurs organisations représentatives ?
- **QE 9 :** Dans quelle mesure le soutien à la collecte et à l'analyse des données, les registres et le système d'information ont-ils été handicapés ?
- **QE 10 :** Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à soutenir l'inclusion des personnes handicapées ?

Le traitement des questions d'évaluation nécessite de collecter des informations. Pour organiser cette collecte et apporter des réponses adéquates, ces questions ont été regroupées dans un outil appelé Matrice d'évaluation.

Tableau 2 : Correspondance entre critères et questions d'évaluation

Question	Pertinence	Efficacité	Efficienne	Coordination	Durabilité
QE 1	x	x			
QE 2	x	x			
QE 3		x			
QE 4			x		
QE 5				x	x
QE 6	x	x			
QE 7		x			x
QE 8		x			x
QE 9			x		x
QE 10		x			x

3.3 Outils et méthodes employés pour la collecte et l'analyse de données

Pour la collecte des données, l'équipe des Consultants s'est efforcée d'utiliser une approche participative et inclusive, garantissant l'engagement de toutes les parties prenantes, tout en visant également à promouvoir l'appropriation nationale grâce à l'engagement actif et significatif des structures nationales impliquées dans le programme conjoint.

Les principales sources de données utilisées sont : la consultation et l'examen des documents disponibles, les visites sur le terrain en vue d'échanger avec les parties prenantes et la triangulation pour assurer une cohérence des données collectées.

3.3.1 Revue documentaire

Au démarrage de la mission, l'équipe s'est consacrée essentiellement à une revue documentaire en vue de disposer d'amples informations sur le programme conjoint : le processus d'élaboration, la mise en œuvre, les principales parties prenantes. A cet effet, certains documents cités dans les termes de référence ont été mis à la disposition des Consultants. L'attention de l'équipe s'est focalisée sur :

- Programme Conjoint Citoyenneté et Protection Sociale : Termes de référence pour l'Evaluation Finale du Programme conjoint
- Le document du Programme Conjoint « Citoyenneté et Protection Sociale »
- Rapport final du Programme Conjoint « Citoyenneté et Protection Sociale » (décembre 2022)
- Rapports sur progrès du Programme Conjoint Citoyenneté et Protection Sociale
- Rapport Final sur résultats du Programme Conjoint Citoyenneté et Protection Sociale (décembre 2021)
- CITOYENNETE ET PROTECTION SOCIALE DES POPULATIONS DIFFICILES A ATTEINDRE AU GABON : RAPPORT FINAL CARTOGRAPHIE DES POPULATIONS AUTOCHTONES
- PROGRAMME CONJOINT CITOYENNETE ET PROTECTION SOCIALE EN REPUBLIQUE GABONAISE : RAPPORT FINAL DE LA MISSION
- Liste des livrables produits au 20 juillet 2021
- RAPPORT ÉVALUATION FINALE INDEPENDANTE DU PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DU GABON (2018–2022)
- Annual Progress Report 2021, ONU Gabon
- Annual Progress Report 2020, ONU Gabon
- Plans de Travail Conjointes des Groupes de Résultats du Plan Cadre des Nations-Unies pour l'Aide au Développement du Gabon 2018-2022
- Plan Cadre des Nations-Unies pour l'Aide au Développement du Gabon (PNUAD 2018-2022)

3.3.2 Visites de terrain

La conception et la mise en œuvre du Programme conjoint ont impliqué trois catégories de parties prenantes à savoir : (i) les Agences du SNU, (ii) les ministères sectoriels concernés par le Programme conjoint et (iii) les populations vulnérables d'accès difficile.

Au cours de la phase de visites de terrain, les Consultants ont effectué des entretiens individuels avec les points focaux du Programme au niveau des agences du système des Nations-Unies, les structures nationales partenaires et certaines autorités.

Les agences du SNU consultées sont : le FNUAP, la Coordonnatrice Résidente des Nations Unies et son Bureau, l'UNICEF, l'UNESCO, l'OMS et le BIT.

Du côté des partenaires nationaux, les Consultants ont eu des entretiens individuels avec les points focaux du Tribunal de Première Instance de Libreville, de la Direction de la Protection Sociale, la CNAMGS et la DNMS. Les Consultants ont aussi bénéficié d'une audience auprès de la Présidence de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale du Gabon.

3.3.3 Triangulation

La triangulation des données a été au cœur des préoccupations de l'équipe des Consultants tout au long du processus de l'évaluation. La diversité des sources de données utilisées impose que nous fassions un recoupement des informations afin d'assurer une cohérence nécessaire à l'analyse des données, la formulation des constats / résultats de l'évaluation et la présentation des recommandations.

3.3.4 Limites et contraintes

Au cours du processus d'évaluation, l'équipe des Consultants s'est confrontée à plusieurs difficultés :

- Les retards dans la mise à disposition et la non-disponibilité des rapports et des données : en dehors du document du projet et des termes de références de la mission, les consultants n'ont eu accès aux documents inventoriés que progressivement. Cette situation a ralenti le rythme de progression du travail de l'équipe ;
- La mobilité et l'absence des points focaux du Programme conjoint au niveau du SNU : cette situation n'a pas permis de tenir la réunion de lancement de l'évaluation qui relève du Groupe de référence. En dehors du staff de l'UNFPA, la Note méthodologique élaborée dans les délais et envoyée aux Agences n'a pu recueillir leurs avis ;
- Les visites de terrain ont été perturbées par l'absence de correspondance officielle en direction des répondants les informant de l'arrivée des Consultants dans le cadre de l'évaluation finale du programme conjoint.

Chapitre 4. Résultats

4.1 La pertinence du programme

De façon générale la pertinence est le « caractère de ce qui est adapté à une situation, de ce qui est approprié. La pertinence d'une action donnée s'établit sur la base du contexte, du besoin à satisfaire ou de l'occasion à saisir et, dans le cas des interventions publiques, sur les missions essentielles de l'État »⁴. Rétrospectivement⁵, la question de la pertinence consiste souvent à s'interroger sur le fait de savoir si les objectifs de l'action ou sa conception sont encore appropriés compte tenu de l'évolution du contexte.

Pour aborder l'analyse de la pertinence du Programme conjoint, l'équipe des Consultants a exploité les documents de base et les documents de référence, mis à sa disposition et des informations collectées auprès des bénéficiaires lors des visites de terrain. Elle a utilisé les questions d'évaluation QE1 et QE2 pour répondre à des préoccupations spécifiques formulées dans les termes de référence de l'évaluation.

4.1.1 Le Système des Nations-Unies au Gabon

Le soutien du Système des Nations Unies⁶ aux priorités nationales de développement s'articule autour du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) sur la période 2018-2022. Le PNUAD s'appuie sur 4 axes : la gouvernance; le développement inclusif; la croissance inclusive et diversifiée et la durabilité environnementale.

D'un montant global de 7,85 millions de dollars US, les ressources prévues dans le Plan Cadre de coopération se répartissent comme suit :

Tableau 3 : Ressources financières du PNUAD 2018-2022

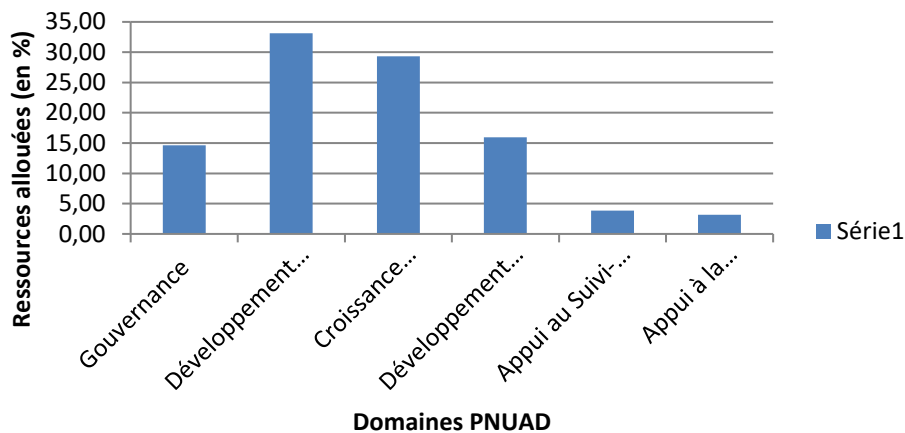
Domaines	Montant	
	(en USD)	%
Gouvernance	1 150 000	14,65
Développement inclusif	2 600 000	33,12
Croissance diversifiée et inclusive	2 300 000	29,30
Développement durable et résilience	1 250 000	15,92
Appui au Suivi-Evaluation	300 000	3,82
Appui à la Coordination	250 000	3,18
Total	7 850 000	100,00

⁴ Glossaire des termes usuels en mesure de performance et en évaluation, UN QUEBEC

⁵ Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats, OCDE

⁶ Rapport Annuel 2020. Nations-Unies, 19 Avril 2021.

Graphique 2: Ressources allouées par domaine de l'UNDAF 2018-2022



Ce soutien aux efforts de développement du Gabon se fait à travers un appui à la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) 2035, le Plan de Relance Economique 2017-2019 (PRE), le Plan d'Accélération de la Transformation 2021-2023 (PAT) et de l'Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable (ODD). Le Programme conjoint sur la Protection Sociale fait partie des six programmes conjoints initiés dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD (2018-2022).

4.1.2 Processus d'élaboration du Programme

Dans quelle mesure les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du Programme Conjoint ont-ils respecté les principes et les normes de l'UNDG ? (QE 1)

Résumé de la réponse

Le programme conjoint a été élaboré selon les principes et les normes recommandés par l'UNDG si l'on se réfère au processus décrit dans le document du programme. Le mode de gestion des ressources est la gestion parallèle des fonds. L'UNICEF a assuré le rôle d'« Agence Lead » chargée d'assurer la coordination de la mise en œuvre du Programme conjoint et a géré la plupart des activités et des fonds. La planification stratégique, le suivi et l'évaluation et le rapportage programmatique et financier du programme auraient dû être plus rigoureux avec de plus efficaces engagement et coordination de toutes les agences du SNU.

Les parties prenantes nationales ont été associées, selon le document de programme, et ont été impliquées à toutes les étapes d'élaboration et de mise en œuvre du programme.

Mais la mise en œuvre cohérente de tout le dispositif mis en place a été ébranlée par la survenue de la crise sanitaire de la COVID-19.

Rappelons qu'un programme conjoint est une modalité de travail en commun dans le contexte de l'UNDAF (aujourd'hui UNSDCF), comme un programme Unique. Les programmes conjoints contribuent à une plus grande cohérence à l'échelle du Système des Nations-Unies qui soutient les priorités et les besoins nationaux.

Un programme conjoint⁷ est un ensemble d'activités contenues dans un travail conjoint, plan et cadre budgétaire commun y afférent, impliquant deux ou plusieurs organisations des Nations Unies et partenaires gouvernementaux et sous-nationaux, visant à obtenir des résultats alignés sur les priorités nationales telles que reflétées dans le PNUAD ou instrument de programmation ou cadre de développement équivalent.

Le Programme conjoint « Citoyenneté et Protection Sociale »⁸ a pour but d'appuyer le Gabon dans la réalisation de certains Objectifs de Développement Durable (ODD) en s'attaquant à un obstacle majeur lié à l'accès des populations à la protection sociale, par ailleurs admiré, notamment sur le volet relatif à l'enregistrement des naissances. L'absence d'acte de naissance constitue un véritable obstacle à l'accès aux services sociaux de base et à la protection sociale au Gabon, en particulier pour les populations à « accès difficile » et aux populations autochtones.

Ce programme a adopté une approche⁹ systémique entre le Système des Nations Unies, les autres partenaires de développement, le gouvernement, les communautés locales, le secteur privé, la société civile et les organisations non gouvernementales, chacun selon ses domaines de compétence respectifs. Cette approche est conforme aux principes de mise en place d'un programme conjoint recommandés par l'UNDG¹⁰.

Les six agences impliquées dans le Programme conjoint ont été l'UNICEF (Lead), le FNUAP (co-Lead), l'OMS, l'UNESCO, le BIT et l'ONUSIDA. L'UNICEF a assumé le rôle d'agence lead coordonnant l'ensemble des activités avec un appui du Bureau de la Coordination et du Coordonnateur Résident.

Du côté des partenaires nationaux¹¹, on compte :

- Cinq ministères : (i) Ministère de l'Intérieur, (ii) Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, (iii) Ministère de la Santé, (iv) Ministère de l'Économie, des Finances et des Solidarités Nationales, (v) Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Civique, (vi) Ministère de la Promotion et de l'Intégration de la Femme au Développement, chargé de la lutte contre les Violences faites aux femmes ;
- Cinq organisations de la Société Civile : (i) Croix Rouge Gabonaise, (ii) Association Gabonaise des Femmes Indigentes (AGAFI), (iii) Association Arc-en-ciel & Espoir, (iv) Association Minorités Autochtones et Pygmées du Gabon (MINAPIGA) et, (v)

⁷ Extrait et traduit de : « GUIDANCE NOTE ON JOINT PROGRAMMES, UNDG »

⁸ Document de Programme Conjoint – Version Finale

⁹ Document de Programme Conjoint – Version Finale

¹⁰ GUIDANCE NOTE ON JOINT PROGRAMMES

¹¹ Document de Programme Conjoint – Version Finale

Association pour le développement de la culture des peuples pygmées du Gabon (ADCPPG).

Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du programme conjoint, deux Comités ont été mis en place - un Comité de Pilotage et un Comité Technique – avec ces rôles :

Le Comité de Pilotage devait assurer la coordination globale du programme.

Les missions essentielles de ce Comité Technique de pilotage sont les suivantes¹² :

(i) Fournir l'orientation stratégique de l'ensemble du programme, (ii) Superviser la mise en œuvre du programme, depuis l'initiation et tout au long du projet, (iii) Approuver les rapports semestriels et, (iv) Assurer une mobilisation des ressources.

Les membres du Comité sont répartis entre les parties prenantes et se présente comme suit :

Tableau 4 : Répartition des membres du Comité technique de pilotage

Institutions	Nombre de membres
Parties gouvernementales	6
Organisations de la Société Civile	4
Agences du SNU ¹³	7

Le Comité de Pilotage devait se réunir une fois par an¹⁴ et chaque fois que les circonstances l'exigeaient. Il était co-présidé par le Coordonnateur Résident et le Ministre des Finances. Toutefois cet organe n'a pas pu se réunir selon ces lignes directrices à cause aussi de la pandémie.

Le Comité Technique était chargé de la coordination opérationnelle du Programme conjoint. Il était composé des agences du système des Nations Unies, des principaux départements techniques des ministères concernés, de représentants des autorités locales et d'un représentant des bénéficiaires.

Les missions, attributions, rôles et responsabilités de chacun des comités sus-évoqués sont détaillés dans le document du programme conjoint.

Dans l'ensemble, le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du programme conjoint a observé les grandes lignes des principes et normes de l'UNDG, notamment en matière de cadre institutionnel, tel que décrit dans les différents documents consultés.

¹² Cf. TERMES DE REFERENCE DU COMITE DE PILOTAGE DU PROGRAMME CITOYENNETE ET PROTECTION SOCIALE

¹³ Dont le RCO

¹⁴ Document du Programme conjoint-version finale, p.24

Toutefois il convient de faire observer que :

- La mise en œuvre et le suivi du programme conjoint s'est déroulé dans un environnement difficile marqué par la survenue de la crise sanitaire de la COVID-19;
- Les Consultants, durant leur mission n'ont pu accéder qu'aux termes de référence non encore finalisés des deux Comités définis dans le document de projet pour la mise en œuvre du programme conjoint ;
- La composition du Comité technique en charge de la coordination technique du programme conjoint est très vague. Cette situation n'a pas permis aux Consultants d'apprécier tous les contours liés à son opérationnalité et sa fonctionnalité ;
- L'analyse des parties prenantes impliquées dans le programme conjoint montre que l'effectif est assez élevé et ne permettra pas d'assurer une bonne coordination des actions et répondre aux principes de « **Travailler Ensemble** » recommandés et visés à travers les initiatives des programmes Conjointes de l'UNDG. Les informations recueillies auprès de ces parties lors de la visite de terrain ont aussi montré qu'elles n'ont pas toutes été impliquées dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du programme conjoint.

4.1.3 Le contenu du Programme

Dans quelle mesure les objectifs et les résultats attendus du Programmes sont-ils pertinents et en cohérence avec les priorités nationales et les ODD ? (QE 2)

Résumé de la réponse

Les objectifs assignés au Programme conjoint et les résultats attendus sont pertinents par rapport à la situation de référence décrite dans le document du programme. Ils sont alignés et en cohérence avec les priorités nationales, le PNUAD et les ODD. Mais l'analyse de l'environnement du programme conjoint, les ressources affectées et la durée de sa mise en œuvre montrent que ces objectifs sont trop ambitieux et les résultats attendus, même s'ils étaient atteints, ne sauraient être attribués au seul programme.

Le document du Programme et surtout son cadre des résultats auraient dû être articulés de manière plus rigoureuse et efficace, avec un nombre réduit d'indicateurs et leur source de vérification (s'assurant de la disponibilité des données pour mesurer les résultats et effets) avec une plus claire illustration de la situation de référence afin de mesurer la contribution des agences du système de Nations Unies à des efforts déjà en cours et soutenus par de multiples parties prenantes.

De l'analyse de la situation¹⁵ qui a servi de base à l'élaboration du Programme conjoint, on peut retenir les points caractéristiques ci-après :

¹⁵ Document du programme conjoint
Page 29 sur 81

- Au recensement de la population et de l'habitat de 2013, la population gabonaise a été évaluée à 1,8 millions d'habitants ; cette population est relativement jeune, avec 54,6% de la population totale de moins de 25 ans ; la population féminine représente 48,4% de la population totale ;
- Le Gabon est l'un des pays les plus urbanisés du monde (et le plus urbanisé d'Afrique) : 87% de la population vit dans la capitale et dans un petit nombre de grandes villes ; environ un quart de million de personnes vivent encore dans les zones rurales ;
- Les forêts tropicales humides denses couvrent 80% du territoire, une partie de la population vit dans des zones difficiles d'accès, notamment la population indigène (« autochtone »).
- Environ 10% des enfants de moins de 5 ans n'ont pas d'acte de naissance ; ils sont surtout au sein des populations autochtones ; cette situation les empêche d'accéder aux services sociaux de base ;
- Parmi les facteurs qui entravent l'obtention d'un acte de naissance, on peut citer : (i) le très court délai d'enregistrement des naissances (3 jours dans les zones urbaines et un mois dans les zones rurales), (ii) l'insuffisante coordination des actions des structures intervenant dans le domaine de l'état-civil, (iii) le coût implicite de l'obtention de l'acte de naissance pour les bénéficiaires et du certificat d'accouchement qui est nécessaire pour l'obtention d'un acte de naissance, (iv) la faible connaissance de la localisation des services en charge de l'état civil par les utilisateurs, etc.

C'est à partir de ces constats que le projet conjoint a prévu « des mesures et des interventions spécifiques ciblant les populations difficiles à atteindre, afin de garantir que leur inclusion dans le système d'enregistrement des naissances et leur accès aux services sociaux ne soient pas entravés par des obstacles sociaux, économiques, culturels et psychologiques »¹⁶. Les groupes cibles du programme sont essentiellement les populations d'accès difficile composées des populations autochtones, les personnes vulnérables dans les zones rurales éloignées, les femmes et les filles, la jeunesse, les enfants et les quelque 10 000 cas de personnes vivant dans les zones urbaines ou rurales qui n'ont pas enregistré leurs enfants dans les délais légaux et dont la situation est actuellement examinée au cas par cas¹⁷.

Le but du programme conjoint, tel que formulé dans le document du programme, est d'appuyer le Gabon dans la réalisation de certains Objectifs de Développement Durable (ODD) en s'attaquant à un obstacle majeur lié à l'accès des populations à la protection sociale : l'enregistrement des naissances.

Selon le cadre stratégique défini, le programme vise deux grands types d'objectifs :

- Les objectifs de développement durable visant les cibles spécifiques des ODD 1, 3, 4, 5 et 16. La cible spécifique qui intéresse le programme conjoint est la cible 16.9 qui

¹⁶ idem

¹⁷ idem

stipule : « d'ici 2030, donner une identité légale à tous, y compris l'enregistrement des naissances ».

- Les objectifs pertinents du cadre national des objectifs de développement durable figurant dans les documents stratégiques que sont : (i) le Plan Stratégique Gabon Émergent (2012), à travers les résultats 6, 18, 19 et 21 et, (ii) la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon à travers les composantes 1 et 3.

Les objectifs budgétaires par ODD définis dans le document du Programme conjoint se présentent comme il suit :

ODD	Montant (en USD)	%
ODD 1.3	329 000	15
ODD 3.3	140 500	6
ODD 3.8	241 100	11
ODD 4.7	214 000	10
ODD 5.1	292 900	13
ODD 16.9	987 500	45
TOTAL	2 210 000	100

Au titre des résultats, le Programme conjoint envisage huit : un résultat au niveau global, quatre résultats spécifiques au programme conjoint et trois résultats pertinents au niveau du PNUAD 2018-2022. Les intitulés de ces résultats figurent dans le Document du programme avec les stratégies respectives.

Il apparaît ainsi, à l'analyse du contenu, que les objectifs et les résultats attendus du Programme conjoint sont assez pertinents et en cohérence avec les priorités nationales et les ODD et sont alignés sur le PNUAD (2018-2022).

Toutefois l'équipe de Consultants estime que :

- Les objectifs assignés au Programme conjoint sont trop ambitieux par rapport à la durée du programme et dépassent le cadre de l'objet initial qui est celui de l'amélioration de l'enregistrement des naissances et le renforcement du système de délivrance des actes de naissance ;
- Les résultats attendus du programme conjoint sont tout aussi ambitieux et ne sauraient lui être attribués compte tenu de la durée et des ressources allouées, même en l'absence du COVID-19.

4.1.4 Synthèse sur la pertinence

A la suite de l'analyse du processus d'élaboration du Programme conjoint et de son contenu, nous estimons qu'il est pertinent eu égard à la situation du Gabon en matière d'état-civil et de l'accès aux services sociaux de base par les populations défavorisées. Il est aligné sur le PNUAD et les ODD et sur les priorités nationales, notamment sur le PSGE et sur le PAT.

Mais le programme, dans son ensemble, était trop ambitieux dans ses objectifs et les résultats escomptés en prenant en compte la durée et les ressources financières disponibles pour son exécution.

4.2 Efficacité du programme conjoint

Dans quelle mesure les interventions du Programme conjoint ont-elles contribué à l'obtention des résultats escomptés ? (QE 3)

Le Programme conjoint a produit plusieurs bons résultats en appuyant les efforts de mieux comprendre le phénomène, beaucoup plus vaste que soupçonné, de la non-possession d'un acte de naissance, le renforcement de la loi relative à l'état civil et le système de protection sociale ainsi qu'avec l'enregistrement dans ce dispositif d'un nombre important de personnes défavorisées et « difficiles d'accès » n'ayant pas un certificat de naissance et donc accès à la protection sociale, la santé, l'éducation etc. La cartographie et le plaidoyer menés par les agences du SNU a aidé à éteindre le Programme qui a pu susciter un total de 31 901 demandes d'acte de naissance en décembre 2022. 14 029 jugements ont été produits par les tribunaux et permis d'établir 11 757 actes des naissances. Cependant, seulement 4 021 (13%) de ces actes ont été retirés par les demandeurs et 3 401 personnes rentrées en possession d'un acte de naissance se sont enregistrés dans la CNAMGS.

La communication et mobilisation sociale doit donc se poursuivre avec l'appui du système des Nations Unies afin que tous les actes puissent être distribués et donner accès aux bénéficiaires à la protection sociale et à d'autres services sociaux essentiels. Le Gouvernement gabonais compte continuer les efforts ce qui en soi est un bon résultat du Programme conjoint.

Le Programme conjoint a aussi contribué à la riposte à la pandémie de la COVID-19 qui est intervenue au cours de la mise en œuvre du Programme.

« L'efficacité est la mesure du niveau de réalisation des résultats (produits ou effets) escomptés d'une initiative donnée ou la mesure des progrès réalisés pour l'atteinte des produits ou effets. L'évaluation de l'efficacité dans les évaluations d'un projet implique une appréciation des causes et des effets, c'est-à-dire l'attribution des changements observés aux activités du projet et à ses produits » cf. *Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement, PNUD 2009, page 169.*

Autrement dit, dans quelle mesure les résultats (produits) ou interventions planifiées dans le cadre de ce Programme conjoint ont-ils été atteints ? Dans quelle mesure ont-ils permis une meilleure prise en compte des populations d'accès difficile ? Et surtout dans quelle mesure ont-ils permis d'atteindre le résultat global qui est la garantie de l'existence d'un système de protection sociale équitable, durable et efficace pour les populations les plus vulnérables.

L'analyse de l'efficacité consiste à comparer les objectifs ou résultats fixés au départ et les résultats atteints. Cet exercice exige donc d'avoir des objectifs ou résultats clairs au départ.

Les indicateurs retenus sont-ils SMART pour pouvoir mesurer les changements des produits induits par le programme ?

Le Prodoc a retenu 1 résultat global, 4 résultats intermédiaires, 27 indicateurs et 35 activités.

Résultats attendus et performances réalisées :

Le Programme conjoint comporte un résultat global qui se décline en 4 résultats intermédiaires. Ce résultat global porte sur l'existence d'un système de protection sociale équitable, durable et efficace pour les populations les plus vulnérables est garanti.

L'appréciation de ce résultat se fait au travers des 4 indicateurs qui sont : « l'augmentation significative en pourcentage des populations difficiles d'accès ayant un certificat de naissance », « l'identification et l'enrôlement de cette population à la CNAMGS et leur accès à une meilleure éducation et aux avantages sociaux », « une amélioration de la cartographie des groupes cibles pour mieux les localiser » et enfin faire doter « l'administration gabonaise d'un registre social qui reflète mieux l'ensemble de la population difficile d'accès ».

4.2.1. R1 : Les politiques publiques et le cadre normatif relatif aux droits de l'homme sont définis, améliorés et appliqués.

Le cadre juridique national a été effectivement amélioré pour permettre un enregistrement plus efficace des naissances après les accouchements. Ainsi, grâce aux plaidoyers menés par l'UNICEF et l'OMS, le programme a permis d'obtenir, de l'Assemblée Nationale, des modifications de certaines dispositions du code civil qui ont abouti au vote d'une loi portant extension de la durée de déclaration de naissances - la durée de déclaration des naissances en zones rurales est passée de trois jours à un mois et de trois jours à 15 jours pour les zones urbaines. Dans le même ordre d'idée, un arrêté ministériel a été pris en faveur de la gratuité du certificat de naissance dans tous les établissements sanitaires du Gabon.

Toutefois, si l'impact de ce nouveau cadre juridique sur le système d'état civil est indéniable, il n'en demeure pas moins que sur certains des textes pris, particulièrement l'arrêté, son application effective connaît quelques difficultés et quelques cas de demandes de paiement du certificat d'accouchement sont encore signalés malgré sa gratuité selon la nouvelle loi. Pour

autant, ce nouveau cadre juridique demeure, sans conteste, l'un des trois résultats transformateurs à la base du financement du Programme Conjoint.

L'indicateur de ce produit qui se résume au nombre de textes législatifs et réglementaires permet d'apprécier une atteinte partielle de la cible puisque, au lieu des quatre textes et lois prévus, il n'y en a que 2 de pris.

Les indicateurs 2 et 6 « Nombre de Plaidoyer pour les Finances Publiques Equitables et Sensibles au UNDRIP réalisés » et « Nombre de partenariats pour les Finances Publiques Equitables et Sensibles au UNDRIP réalisés » sont vagues et ne rendent pas compte de leur contribution à l'atteinte du produit.

Le cadre politique national pour l'enregistrement des naissances a été également amélioré. En témoigne l'institutionnalisation des Guichets uniques à Libreville comme dans certaines localités. Cette réalisation constitue une contribution importante à la création d'un office central de l'état civil (ODD 16.9). Rappelons que les guichets uniques regroupent sur un même lieu les administrations qui participent au processus de délivrance d'actes de naissance. Leur rôle est d'identifier les bénéficiaires du programme par l'entremise du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales. Les dossiers collectés sont transmis au ministère de la Justice, qui après analyse valide les jugements supplétifs eu niveau d'un tribunal, et ensuite les transfère aux mairies pour transcription des jugements supplétifs en actes de naissance.

Par ce dispositif, mis en place avec l'appui du Programme conjoint, un total de 14 029 jugements supplétifs a pu être établi à la fin de 2022, dont 11 757 (84%) ont été transcrits en acte de naissance.

L'indicateur 3 « nombre de structures administratives en charge de la coordination de l'état civil créé (activité 8) » permet de bien mesurer la cible, à savoir 1, qui est la création du Guichet unique.

En matière de sensibilisation, les radios communautaires de la zone de projet, ont bien bénéficié d'un appui du Programme sur les plans technique, financier et en renforcement des capacités des ressources humaines.

A cet effet, se sont principalement Radio DOLA FM de Ndende qui servira pour Lébamba, la radio de cette localité, Radio Mulebe ayant cessé d'émettre et ses locaux vandalisés. Pour ce qui est de Minvoul, qui ne possède pas de station, ce sont les antennes des radios des trois frontières et Nord Sud qui seront utilisées.

Pour ce qui est de Mekambo, qui est dans la même situation que Minvoul, la solution envisagée initialement c'était le recours à radio Ivindo FM mais la situation technique défectueuse (pylône défectueux) de celle-ci a d'abord fait penser à une collaboration avec les opérateurs téléphoniques locaux (Gabon Télécom et Airtel) mais leurs prétentions financières élevées n'ont pas permis de résoudre le problème de cette station radio.

Cependant, IVINDO FM a participé à l'ensemble du programme. Elle a, comme les stations déjà citées, bénéficié de tous les accompagnements en ressources humaines prévues.

Cette radio qui utilisait les émetteurs de l'antenne locale de la radio nationale a cessé d'émettre avec la reprise des activités de la radio nationale.

Du coup, pour cette région, le programme a sollicité le soutien de l'Etat afin d'y pallier.

En ce qui concerne le produit 1.3 dont l'indicateur 8 « nombre de radio communautaires créées et opérationnelles. », ce dernier avait fixé la cible à trois radios à la fin du programme, ce qui a été atteint mais l'attente de la cérémonie officielle de transfert est un handicap à leur opérationnalisation.

4.2.2. R2 : L'information sur les services est disponible, les modalités de prestation des services sont connues et les populations difficiles à atteindre participent activement à la prise de décisions dans des rôles de direction.

En matière du système d'information, le développement des registres sociaux avec plus de 500 000 personnes enregistrées (soit 25% de la population totale) et 23 000 personnes supplémentaires enrôlées et dont 4 900 qui ont été déjà enregistrées à la CNAMGS constitue une grande avancée.

S'agissant de l'indicateur 12 : « le nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation pour le changement d'attitudes, de comportements et de promotion de leur leadership au sein des populations difficiles d'accès (activités 19,21) », les cibles, à savoir 1000 personnes pour la première année et 1500, pour la deuxième, ont été atteintes par de nombreuses campagnes de l'UNICEF allant dans ce sens dans les zones abritant le projet et, plus tard, avec l'extension à d'autres provinces.

Pour l'indicateur 13 se rapportant à la formation du personnel médical, des ateliers de formation et de sensibilisation des sage-femmes des trois régions sanitaires ont été organisés par l'OMS.

Pour affirmer l'engagement des autorités politiques à la question de l'état civil, un conseiller spécial en charge des apatrides a été nommé auprès de Monsieur le Président de la République.

4.2.3. R3 : Les populations difficiles d'accès sont des citoyens actifs qui jouissent de leurs droits aux services sociaux (éducation, santé, VIH, protection sociale, état civil, etc.)

Le Programme conjoint a contribué à permettre à 4 021 personnes (surtout des enfants mais également des adultes) d'obtenir un acte de naissance. 3 401 personnes ont pu être enregistrées à la CNAMGS, le système national du Gabon d'assurance maladie et de protection sociale. Avec un acte de naissance ces personnes peuvent désormais bénéficier

des services de santé et des filets sociaux, ce qui était le but principal du Programme conjoint. Ceci est un bon résultat, d'autant que le Gouvernement s'est engagé à poursuivre les efforts dans ce sens après la fin du Programme.

Tableau 6 – Résultats et effets du Programme conjoint

	<i># People who need a birth certificate</i>	<i># People who have submitted a birth certificate request</i>	<i># Persons who have obtained a supplementary judgment</i>	<i># Supplementary judgments transcribed into birth certificates (Birth Certificates established but not yet withdrawn)</i>	<i># People who received a birth certificate</i>	<i># people enrolled into health insurance coverage and other benefits</i>
Estuaire	NA	21,000	8,431	8,004	2,669	2,669
Haut-Ogooue	NA	1,446	1,057	385	131	32
Ngounie	NA	1,316	671	444	0	19
Ogooue-Ivindo	NA	1,899	708	708	444	138
Ogooue-Lolo	NA	513	480	394	207	36
Ogooue-Maritime	NA	1,784	440	156	99	85
Moyen-Ogooue	NA	1,718	553	229	0	0
Nyanga	NA	1,075	818	727	251	226
Woleu-Ntem	NA	1,150	871	712	220	196
Total	NA	31,901	14,029	11,757	4,021	3,401

Source : Rapport du Ministère de la Sante et des Affaires Sociales du Gabon, décembre 2022

Cependant, une grande partie des actes de naissance établis n'ont pas encore été retirés par les bénéficiaires, un défi majeur qui doit être résolu et qui nécessite une action rapide soutenue par le système des Nations Unies. A la fin de 2022, seulement 34% des actes de naissances déjà disponibles avaient été retirés (voir Tableau 6).

Plusieurs activités de renforcement des capacités ont été menées en faveur des leaders communautaires ainsi que le soutien par les pairs des populations d'accès difficiles dans les villes de Makokou et Mekambo. Ce sont soixante-trois (63) leaders et pairs éducateurs qui ont été formés pour accroître les actions de sensibilisation sur le VIH, la santé reproductive et la COVID-19.

270 personnes issues du personnel de service des Académies, des établissements scolaires du primaire, des Associations des Parents d'Elèves (APE), des leaders religieux, de certains services de santé, des organisations de la Société Civile ont été sensibilisées pour les questions d'éducation inclusive, à la citoyenneté et la protection sociale, à la continuité des

services de santé ainsi qu'à la prévention de la COVID-19 par l'ONG RSRSCSR pour le compte l'UNESCO dans la province du L'Ogooué Ivindo.

En conséquence, par rapport à l'indicateur 20, la cible a été atteinte puisqu'elle dépasse largement les 100 personnes visées pour les deux années d'exécution du programme. De plus, pour l'indicateur 19, la cible a été atteinte puisque le registre social existe désormais.

S'agissant de l'indicateur 21, des mécanismes pour pérenniser l'inscription des populations difficiles d'accès ont été créés : une politique de redéfinition des groupes des cibles et des bénéficiaires de la protection sociale a été définie puisqu'elle vise une approche mixte basée sur le ciblage des communautés.

Par ailleurs, la plateforme de collecte de données numériques a été introduite ce qui constitue une innovation qui participe aussi à la pérennisation des inscriptions.

De la même façon, la création du comité technique provincial de pilotage fonctionnant comme un guichet unique qui a été mis en place à Makokou et le renforcement des capacités de 45 membres qui travaillent sur l'ensemble du processus d'enregistrement de naissances va toujours dans le sens de l'indicateur 21 tout comme, également, la formation des 60 agents de santé et travailleurs sociaux qui ont aussi été formés sur les stratégies d'enregistrement des naissances et la gestion du Bureau de l'état civil dans les établissements de santé.

S'agissant de l'indicateur 22 : « nombre de personnes issues des populations difficiles d'accès ayant reçu un acte de naissance (désagrégé par âge et par sexe) », celui-ci est connu mais la répartition par âge et par sexe n'a pas été faite.

4.2.4. R4 : Les populations vulnérables ciblées, leurs problèmes, leurs besoins, leur Nombre et leur localisation sont connus, puis inscrits dans le registre social

L'activité de cartographie, qui doit permettre d'identifier et de mieux localiser les populations d'accès difficile y compris les populations autochtones, a été menée par l'OMS à Minvoul, Mekambo et Lébamba. Cette étude cartographique a aussi permis d'identifier les structures socio-sanitaires de base, de disposer des informations sur les perceptions de santé de ces populations par rapport à l'accès aux services socio-sanitaires de base nécessaires pour renforcer leur protection sociale.

L'analyse des informations collectées a permis, par exemple, pour chaque localité cartographiée, de connaître quelle est la répartition des personnes à charge ayant ou pas un acte naissance ou un jugement supplétif ou encore le pourcentage des ménages ayant des personnes à charge affiliées à une entité de service sociale (CNAMGS, CNSS etc.).

L'enquête anthropologique sur les valeurs culturelles des peuples autochtones a été réalisée par l'UNESCO. Les conclusions de cette enquête ont permis, d'une part, d'établir le lien entre le décrochage scolaire des enfants pygmées aux stigmatisations qu'ils subissent de leurs condisciples Bantous et, d'autre part, de comprendre les pratiques obstétriques des femmes pygmées et de leur refus d'accoucher dans les centres de santé. Ces deux situations n'étant

pas de nature à favoriser la déclaration des naissances, leur compréhension était nécessaire pour une meilleure atteinte des résultats du programme par rapport à cette catégorie de population. L'indicateur 27 « nombre d'études réalisées sur les populations difficiles d'accès : activités 34,35 » visait la réalisation de deux études, celles-ci ont été réalisées en totalité.

Au total, trois études ont été menées dans trois villes à savoir Lébamba (et les villages environnants), Minvoul et Mékambo, auprès des populations Bakongo, Baka et Babongo.

S'agissant de l'indicateur 26 « utilisation des méthodes de collecte innovantes créées pour améliorer le système statistique national : activités 34,35 », l'utilisation des nouvelles technologies telles que le GPS, le logiciel Qgis et la plateforme KOBO TOOLBOX) dans l'étude cartographique améliore la qualité des résultats de l'enquête par rapport aux méthodes classiques. Ainsi, cette enquête permettra à la Direction Générale des Statistiques, d'avoir des données fiables sur ces catégories de populations et à l'Etat pour des projets ou programmes ciblés.

En résumé, le Programme conjoint a atteint son objectif de renforcer le système de protection sociale équitable, durable et efficace pour les populations les plus vulnérables au Gabon. En effet, même si la réalisation de certains résultats a été rendue difficile avec l'apparition de la COVID-19, l'adoption des textes par l'Assemblée Nationale en faveur de l'état civil, le renforcement des capacités des différents acteurs jouant un rôle dans le processus d'état civil, la création du Guichet unique, la mise en place du registre social, la cartographie des populations d'accès difficiles, l'enrôlement à la CNAMGS de cette catégorie de population constituent des avancées indéniables dans le processus de protection sociale au Gabon.

4.3 L'efficacité du Programme conjoint

L'efficacité est le rapport entre les résultats et les ressources utilisées pour les atteindre. L'efficacité d'intervention exprimera le rapport entre les résultats, en matière d'effets sur la société, et les ressources qui ont été nécessaires pour les obtenir¹⁸. C'est la mesure selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats.

Dans quelle mesure les ressources (financières, humaines et informationnelles) investies dans le cadre de la mise en œuvre du programme conjoint sont-elles utilisées de manière optimale au regard des résultats atteints ? Les ressources étaient-elles suffisantes par rapport aux résultats attendus ? (QE 4)

Résumé de la réponse

Le budget total du programme conjoint était de 2,210 millions de dollars US dont 2 millions de financement par le SDG Funds et 210 000 dollars US en co-financement par les agences des Nations-Unies impliquées dans la mise en œuvre. Chaque agence a reçu un budget pour

¹⁸ Glossaire des termes usuels en mesure de performance et en évaluation, UN QUEBEC

l'exécution des activités sous sa responsabilité¹⁹. Chaque agence de mise en œuvre met en place le dispositif nécessaire selon les règles et procédures de son Organisation.

Avec la pandémie de la COVID-19, une partie de ces ressources (environ 20%) a été réorientée en appui au Gouvernement du Gabon dans le cadre de la lutte contre cette pandémie. L'effet immédiat a été la réduction du niveau des ressources pour assurer la mise en œuvre complète des activités planifiées dans le cadre du Programme conjoint.

Le niveau des ressources humaines intervenant sur le programme a varié selon les agences du SNU impliquées dans la mise en œuvre du Programme conjoint. Avec l'effectif déjà réduit du staff des agences du SNU au Gabon, l'avènement de la COVID-19 et la forte mobilité du personnel ont certainement perturbé la mobilisation entière du staff affecté au Programme conjoint aussi bien au niveau des agences qu'au niveau des autres parties prenantes. Cette disponibilité limitée s'est également ressentie durant la période de la mission d'évaluation qui n'a pu bénéficier de la contribution technique du Groupe de référence de l'évaluation, aux différents rapports attendus de cet exercice dans les délais.

4.3.1 Cadre de Résultats du Programme

Le cadre de résultats est le principal outil de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre d'un programme. Il contient tous les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès réalisés en vue de l'atteinte des résultats et des extrants du projet. Il spécifie qui est responsable de collecter les données sur un indicateur, auprès de quelle source, à quelle fréquence et en utilisant quelle méthode. Il contient aussi les données de base et la cible de chaque indicateur.

Le cadre de résultats du Programme conjoint comprend un résultat général relatif aux ODD auxquels le programme devrait contribuer, et quatre résultats spécifiques au programme conjoint dont les atteintes se feront à travers des produits et des activités. Ces résultats se présentent comme il suit :

Tableau 7 : Nombre de produits et indicateurs par Résultat du Cadre de résultats du Programme Conjoint

Résultats	Nombre de produits	Nombre d'indicateurs
Résultat 1	4	11
Résultat 2	4	5
Résultat 3	2	9
Résultat 4	1	2
TOTAL	11	27

L'analyse du cadre de résultats appelle les remarques ci-après :

- En matière de gestion axée sur les résultats, et en tenant compte de la durée et des ressources du programme, le nombre de produits et d'indicateurs définis pour le programme constituent une charge de travail assez lourde pour le système de suivi et évaluation ;
- Aucune source de données n'est précisée pour les valeurs de base des indicateurs et certains indicateurs n'ont pas de valeur de base ;
- En dehors des indicateurs du Résultat global aucun indicateur des autres résultats ne dispose de moyens de vérification ;
- La formulation de certains produits et indicateurs du programme nécessite une revue pour améliorer la qualité.

Pour être utilisé efficacement, le cadre de résultats actuel du programme mérite d'être revu et amélioré. Dans l'état actuel, la fourniture de preuves à partir de cet outil reste assez difficile.

4.3.3 Ressources financières allouées au Programme

Les ressources financières allouées au programme, d'un montant global de 2,210 millions de dollars US, ont été financées à hauteur de 2 millions de dollars US par le SDG Fund et le solde cofinancé par les agences du SNU en charge de la mise en œuvre. La ventilation des contributions par institution figure dans le tableau ci-après²⁰ :

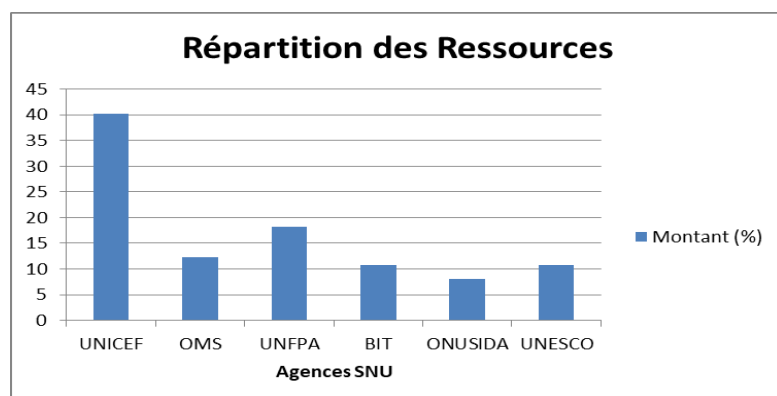
Contribution	Montant (USD)	%
SDG Fund	2 000 000	90,50
UNICEF	70 000	3,17
OMS	65 000	2,94
UNFPA	30 000	1,36
BIT	30 000	1,36
ONUSIDA	15 000	0,68
TOTAL	2 210 000	100,00

Au démarrage du projet, le budget total a été réparti entre les six agences de mise en œuvre sur la base des activités planifiées qu’elles avaient à réaliser dans le cadre du programme. Cette répartition est résumée dans le tableau ci-après :

Agences SNU	Montant approuvé	%
UNICEF	802 500	40,1
OMS	246 100	12,3
UNFPA	362 900	18,1
BIT	214 000	10,7
ONUSIDA	160 500	8,0
UNESCO	214 000	10,7
TOTAL	2 000 000	100,0

Selon les différents documents et rapports consultés, ces ressources approuvées ont été mises à la disposition des agences à raison de 50% en 2020 et 50% en 2021. Pour l’UNESCO, 114 000 dollars US en 2020 et 100 000 dollars US en 2021. Dans le cas de l’ONUSIDA, les 160 500 dollars US auraient été mis à disposition en 2020.

Graphique 3 : Répartition des ressources



4.3.4 Exécution financière du Programme conjoint

La modalité de gestion adoptée dans le cadre de la mise en œuvre du programme conjoint est la gestion parallèle des fonds : chaque agence utilise les ressources qui lui sont allouées pour assurer la réalisation des activités selon les règles et procédures de son organisation.

Au 31 décembre 2021²¹, les dépenses réalisées dans le cadre du Programme Conjoint ont été estimées à environ 82,4%. Elles ont servi à exécuter des activités au niveau des partenaires nationaux. Les livrables produits au 20 Juillet 2021 ont été répertoriés par organisme d'origine et titres des documents stratégiques. Ces livrables comprennent des rapports périodiques, des rapports de formation et d'ateliers, des listes d'équipements fournis aux bénéficiaires du Programme Conjoint. La situation par organisme se présente comme suit²² :

Tableau 10 Nombre des documents stratégiques

Organisme d'origine	Nombre indicatif de documents stratégiques
UNICEF	12
BIT	07
OMS	07
UNFPA	03
UNESCO	06
TOTAL	35

4.3.3 Taux d'exécution des activités

Selon la modalité de gestion budgétaire utilisée, chaque organisme devrait fournir un rapport d'exécution qui retrace les ressources utilisées et le niveau d'exécution globale des activités. Ces rapports devraient faire l'objet d'une consolidation au niveau de l'Agence-lead qui est aussi l'agence en charge de la coordination, du suivi et de l'évaluation.

En dehors des rapports de progrès, les Consultants n'ont pu accéder à aucun rapport d'exécution pour apprécier le taux d'exécution au 31 Décembre 2021. Ils n'ont reçu le Rapport final du Programme conjoint qu'à la fin de décembre 2022.

En analysant le tableau de complétude des résultats de ces rapports, les Consultants ont observé que des études étaient en cours, mais ils n'ont pu disposer d'informations sur leurs issues durant la mission. Toutefois, il convient de noter que la mise en œuvre du Programme conjoint a permis, selon les documents consultés à la fin de décembre 2022, de réaliser plusieurs activités qui ont débouché sur l'obtention de quelques résultats substantiels²³ :

- 4 021 personnes contre les 3 000 personnes, prévues dans le document du Programme conjoint, ont pu obtenir un certificat de naissance sur tout le territoire national, 3 401 d'entre elles ont pu s'inscrire au système d'assurance maladie et de protection sociale (CNAMGS). Au total 14 029 personnes ont pu obtenir un jugement supplétif et 11 757 de ceux-ci ont été transcrits en certificats de naissance, sur une demande totale de 31 901 certificats de naissance ;

²¹ Joint Programme 2021 Annual Progress Report

²² PROGRAMME CONJOINT PROTECTION SOCIALE ET CITOYENNETE Liste des livrables produits au 20 juillet 2021

²³ Joint Programme 2021 Annual Progress Report

- Le Programme conjoint a permis de couvrir davantage de populations vulnérables en période COVID-19 grâce à une réorientation rapide des fonds à hauteur de 20% autorisée par le bailleur ;
- La fourniture gratuite de traitements antirétroviraux et l'amélioration de la couverture à travers le Plan Stratégique National de lutte contre le VIH/Sida qui était important en temps de pandémie quand les efforts du système sanitaire étaient concentrés sur la riposte à la COVID-19 ;
- Le renforcement des capacités des leaders communautaires et du groupe de soutien par les pairs des populations difficiles à atteindre à Makokou et Mekambo (63 leaders et éducateurs pairs ont été formés et travaillent à la sensibilisation sur le VIH, la santé sexuelle et reproductive et le COVID-19) ;
- Interventions soutenues par l'ONUSIDA visant à : (a) atténuer l'impact du COVID-19 sur les personnes vulnérables et difficiles à atteindre vivant avec le VIH (PVVIH), (b) augmenter et adapter les messages sur le VIH/SIDA dans le contexte du COVID-19.
- Sur les 31.901 enrôlés, au moins 3.401 personnes ont pu être enregistrées dans le CNAMGS (système de sécurité sociale) ;
Grâce au plaidoyer soutenu du Programme auprès du Gouvernement et du Parlement la loi a été changée pour éteindre les délais d'enregistrement qui sont passés de 3 à 15 jours en milieu urbain et de 15 à 30 jours en milieu rural ;
- Une grande appropriation nationale du programme : le ministère des Affaires Sociales d'abord et ensuite le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (qui a remplacé le premier mentionné, en mars 2022) ont fait de ce programme une initiative nationale, à travers la mise en place d'un Guichet unique interministériel pour traiter les questions d'enregistrement des naissances qui nécessite la coopération entre multiples secteurs administratifs ;
- Un résultat positif inattendu a été obtenu : grâce à un plaidoyer conjoint avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, il a été obtenu la création d'un poste de conseiller présidentiel principal en charge des questions d'apatride.

4.3.4 Dispositif de suivi et évaluation du Programme conjoint

Dans quelle mesure le soutien à la collecte et à l'analyse des données, les registres et le système d'information ont-ils été handicapés ? (QE 9)

Résumé de la réponse

La mise en place d'un dispositif de suivi et évaluation fonctionnel pour assurer tout le processus de collecte et d'analyse des données sur la mise en œuvre d'un programme est essentiel à la production de preuves sur les résultats pour faciliter la prise de décisions.

Dans le document du Programme conjoint, il est défini un mécanisme pour le suivi de la mise en œuvre et l'élaboration des rapports. Le fonctionnement de ce dispositif nécessite un financement conjoint de toutes les agences participantes au Programme conjoint et des

ressources humaines adéquates. Ceci n'a pas été le cas, raison pour laquelle le mécanisme ne semble pas avoir bien fonctionné dans la pratique.

La mission d'évaluation n'a pas pu accéder à des rapports ou documents qui donnent la preuve de l'affectation de ressources adéquates aux activités de suivi et de rapportages.

Le suivi et l'évaluation constituent des fonctions essentielles pour démontrer et donner la preuve de l'atteinte des résultats d'un programme ou un projet. Le dispositif mis en place doit bénéficier de ressources suffisantes pour assurer toutes les activités de collecte et d'analyse des données.

Dans le document du Programme conjoint, les différents types de rapports à produire par chaque agence sont précisés avec leur périodicité²⁴. Il s'agit essentiellement trois types de rapports : les rapports d'avancement narratifs annuels, le rapport sur l'état d'avancement à mi-parcours et le rapport narratif final consolidé.

En dehors de ces rapports, le document du Programme conjoint n'a pas précisé le mécanisme par lequel la collecte des données sera organisée pour assurer une cohérence en vue de l'élaboration de rapports axés sur les résultats. Cette absence de précision explique en partie la situation générale liée à un faible mécanisme de collecte et d'analyse des données et un établissement de rapports nécessaires pour un suivi et une évaluation efficace des résultats du Programme et des ajustements programmatiques ayant pu produire des meilleurs résultats.

Les faiblesses relatives au Cadre des résultats du Programme ont déjà été abordées plus haut.

4.3.5 Synthèse sur l'efficacité du Programme conjoint.

Beaucoup de facteurs ont affecté la mise en œuvre du Programme conjoint sur le plan de l'utilisation des ressources financières, notamment la crise sanitaire de la COVID-19. Sur la base des documents exploités et les informations obtenues auprès des bénéficiaires du Programme, l'équipe de Consultants n'a pu faire aboutir son analyse. Plusieurs raisons expliquent cette situation :

- La non-disponibilité des rapports d'exécution de certaines activités phares comme les ateliers de renforcement des capacités, la liste des matériels fournis aux bénéficiaires et les rapports sur l'utilisation des ressources financières ;
- L'absence de précision sur les sources de données pouvant permettre d'apprécier les résultats obtenus en termes d'évolution des indicateurs : les sources de données ne sont pas précisées pour la situation de base des indicateurs et sur les niveaux atteints au 31 Décembre 2021 ;
- La non-disponibilité de rapports d'exécution financière des agences de mise en œuvre pour évaluer les principaux ratios nécessaires à cette analyse.

4.4 La durabilité des résultats

Dans quelle mesure les capacités nationales au niveau de la maîtrise d'œuvre et des maîtrises d'ouvrage et des communautés sont-elles renforcées ? Les capacités développées et/ou renforcées ont-elles produit des effets durables ? (QE 5)

Résumé de la réponse

Un bon résultat du Programme conjoint est la forte volonté des autorités gabonaises à poursuivre les efforts afin de fournir des actes de naissance à tous ceux qui n'en sont pas en possession et de renforcer davantage le système d'état civil et l'enregistrement des naissances. Ceci devrait permettre de résoudre le problème une fois pour toutes avec l'appui de toutes les parties prenantes.

Un effort immédiat est nécessaire pour distribuer les actes de naissances déjà établis en comprenant mieux pourquoi les demandeurs ne retirent pas leur acte et pourquoi leur enrôlement dans la CNAMGS n'est pas si automatique que préconisé afin de surmonter ces difficultés et de réaliser les objectifs principaux du Programme conjoint.

« La durabilité mesure le degré auquel les bénéficiaires d'une initiative perdurent après que l'aide au développement en provenance de l'extérieur a touché à sa fin » (cf. *Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement, PNUD 2009, page 169*).

Dans le cas du Programme conjoint, c'est la garantie qu'à la fin de celui-ci, c'est à dire après le retrait des partenaires au développement qui l'ont porté, la question de l'état civil au Gabon à défaut d'être réglée de façon définitive doit être réduite à un niveau résiduel. Autrement dit, qu'aucun refus d'obtention d'acte de naissance pour motif de non-respect des délais pour toute naissance dans les milieux rural ou urbain ne soit invoqué.

4.4.1. Engagement des Parties prenantes

4.4.1.1 : Engagement des autorités

Le Gabon est le pays qui possède le plus fort taux en matière de couverture sociale en Afrique subsaharienne (environ 50% de taux de couverture). Toutefois certaines catégories de sa population n'en bénéficient pas encore (populations d'accès difficiles) notamment les populations autochtones et des populations vivant en des zones rurales où l'accès aux services publics est particulièrement difficile.

De ce fait, en venant en appui à l'atteinte des cibles 1.3, 3.3, 3.8, 4.7, 5.1 et 16.9 des ODD 1,3,4,5, et 16, ce Programme, dès sa phase de conception, a connu un engouement de la part du Gouvernement gabonais à travers son ministère des Affaires Sociales (détaché de celui de la Santé à l'époque du début du Programme) qui a été le principal partenaire d'exécution du Programme conjoint.

Un nouveau cadre juridique est né avec la modification de certaines dispositions du code civil. Il a permis d'aboutir au vote d'une loi allongeant la durée de déclaration de naissances qui passe désormais de trois jours à un mois en zones rurales, de trois jours à 15 jours en zones urbaines. Notons également qu'un arrêté ministériel a été pris en faveur de la gratuité du certificat de naissance et du certificat d'accouchement nécessaire pour faire une demande d'acte de naissance.

En contrepartie de cet engagement, le Programme conjoint a offert des registres qui sont utilisés par les mairies. Un Guichet unique a aussi été créé pour faciliter la transcription des jugements supplétifs en actes de naissances.

A la fin de 2022, les efforts menés par le système des Nations Unies avec le Gouvernement et multiples autres parties prenantes ont pu susciter 31 901 demandes de certificats de naissances, dont 21 000 dans l'Estuaire. 11 757 certificats de naissances ont pu être produits. Or, seulement 13% de ceux-ci ont été retirés et 3 401 personnes se sont inscrites à la CNAMGS pouvant désormais bénéficier de la protection sociale et de l'assurance maladie.

4.4.1.2. Soutien sociopolitique

Les avantages tirés du Programme conjoint par les bénéficiaires : populations autochtones et vivant dans des zones reculées mais également d'autres personnes démunies ou simplement n'ayant pas un acte de naissance, administrations sanitaires et scolaires, organisations de la société civile, personnes vivant avec le VIH, etc., sont diversement appréciés selon les cibles visées.

En effet, si le Programme conjoint a favorisé une accélération des actions gouvernementales, notamment le renforcement du système d'état civil efficace, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et l'équité en faveur des personnes économiquement faibles n'ont pas encore été entièrement réalisés à cause du grand nombre de certificats de naissance établis depuis le début du Programme qui doivent encore être distribués. Au fait, alors qu'au début du programme, de nombreuses personnes éligibles se sont faites enrôler parmi les demandes d'acte de naissance et ce en dépit de la crise sanitaire, il en est allé autrement à la fin de celui-ci.

Visiblement les bénéfices dérivant de la possession d'un acte de naissance restent peu connus parmi les populations et surtout les plus défavorisées ciblées par le Programme conjoint. Ceci peut expliquer pourquoi 87% des demandeurs n'ont pas encore retiré leurs certificats. Les coûts et difficultés associés au déplacement ou le manque du temps sont d'autres hypothèses

plausibles. De même, les demandeurs ne sont peut-être pas au courant que leurs certificats de naissance sont déjà disponibles. Il est donc nécessaire de mener des campagnes d'information et de communication à l'endroit des bénéficiaires avec l'appui de toutes les parties prenantes.

En effet, pour la CNAMGS, ce manque de mobilisation de la population à l'enrôlement proviendrait de la stratégie de communication qui n'a pas permis de convaincre davantage de populations sur les bénéfices du programme. Selon les informations qu'ils ont fournies aux Consultants, en mars 2022, seulement 36 personnes s'étaient enrôlées au 1^{er} arrondissement de Libreville, 25 au 2^{ème} et les résultats provisoires du 3^{ème} arrondissement ne suggèrent guère à une amélioration des chiffres.

La Direction Générale de la Protection sociale, qui joue un rôle important dans le Guichet unique, a fait une autre observation : elle avait remis 14 000 dossiers au ministère de la Justice, 10 000 ont été transcrits en jugements supplétifs, 4 000 dossiers n'ont pas encore été traités du fait des lenteurs administratives. Malheureusement, force est de constater que la campagne de distribution d'actes de naissance organisée avec enrôlement immédiat par la CNAMGS n'attire pas les foules malgré les appels.

En plus, selon la CNAMGS, de nombreuses personnes ne s'enrôlent dans le système d'assurance maladie et de protection sociale uniquement qu'une fois qu'ils ont été malades. Autrement dit, pour l'organisme social, le lien acte de naissance-enrôlement à la CNAMGS n'est pas aussi mécanique que cela pourrait le paraître. Sachant que le programme se fonde sur la théorie du changement, peut-être faudrait-il chercher à comprendre pourquoi ce lien n'est pas linéaire pour qu'il y ait davantage d'enrôlements.

Cependant, malgré les actions du Gouvernement gabonais démontrant sa volonté de pérenniser le programme, il va sans dire que la durabilité de celui-ci dépendra des financements alloués et de la résilience économique.

Chapitre 5. Conclusions

5.1 Niveau stratégique

Conclusion 1 (C1) :

Les objectifs assignés au Programme conjoint s'inscrivent dans les préoccupations du Gouvernement du Gabon en matière d'enregistrement des naissances, notamment au niveau des enfants issus des populations d'accès difficile. Ils sont alignés sur les priorités nationales, le PNUAD (2018-2022) et sur les ODD.

La mise en œuvre a souffert de la crise sanitaire et de la mobilité du staff au sein des agences.

Pour répondre aux besoins du Gabon en matière de droit à la citoyenneté à travers la détention d'un acte de naissance pour les populations à accès difficile, le système des Nations Unies a initié, en collaboration avec les ministères sectoriels, un programme conjoint sur une période de deux ans (2020-2022).

Les objectifs assignés à ce programme et les résultats attendus de sa mise en œuvre sont très ambitieux par rapport à la durée et les ressources disponibles. Avec l'environnement du COVID-19, la mobilité au sein des Agences en charge de la mise en œuvre, il sera difficile de mettre en évidence les liens de causalité entre les actions envisagées et les résultats attendus.

Conclusion 2 (C2) :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme conjoint, il a été mis en place un cadre institutionnel dont les rôles et responsabilités ont été définis dans le document du programme. Les supports devant permettre une mise œuvre cohérente de ce dispositif institutionnel n'ont pas été opérationnalisés à part entière, ce qui a affaiblit la coordination, la planification stratégique, le suivi et le rapportage et réduit les capacités du Programme à fournir des preuves et des évidences de ses résultats et effets.

Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du programme conjoint, deux Comités ont été mis en place : un Comité Technique de Pilotage et un Comité Technique du Programme. Si la composition du Comité Technique de Pilotage est bien définie, celle du Comité Technique du Programme est très floue. Ces organes ne sont pas réunis régulièrement comme prévu aussi à cause de la pandémie. Malgré les efforts fournis, il sera difficile de réunir les informations pertinentes pour donner la preuve des résultats obtenus.

5.2 Niveau programmatique

Conclusion 3 (C3) :

Durant le processus d'élaboration du programme conjoint, un dispositif institutionnel a été mis en place en prenant en compte toutes les parties prenantes. Le mode de gestion parallèle des activités et des fonds a été adopté. L'assimilation de ce mode de gestion à une exécution parallèle des activités a fragilisé l'efficacité du programme conjoint en lui faisant perdre les avantages d'une forte coordination en vue de l'obtention des résultats.

Les activités planifiées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme conjoint ont été exécutées de façon parallèle au sein de chaque Agence en liaison avec ses partenaires nationaux. Ce mode d'exécution, qui a laissé très peu de place aux activités conjointes et coordonnées, n'a pas permis d'assurer un bon suivi des indicateurs et la production de tous les rapports statutaires selon les procédures. Dans ces conditions, il est difficile de fournir les preuves de l'évidence des résultats obtenus et de leur attribution au programme conjoint.

Conclusion 4 (C4) :

Les ressources allouées au programme conjoint ont été réparties entre les agences du SNU en charge de la mise en œuvre selon les activités définies. La réorientation d'une partie des ressources à la suite de l'avènement de la crise sanitaire et l'extension du programme à des cibles non initialement prévues ont fragilisé l'atteinte des résultats malgré la masse d'activités réalisées.

Les objectifs et les résultats attendus de la mise en œuvre du programme conjoint sont très ambitieux par rapport à la durée et les ressources disponibles. La survenue de la crise sanitaire du COVID-19 a perturbé le démarrage normal des activités du programme : des ressources ont été réorientées, la couverture du programme a été élargie à d'autres groupes cibles non prévus, les rencontres statutaires n'ont pu être tenues conformément au calendrier initial, des rapports n'ont pu être rendus disponibles.

Dans cet environnement et en l'absence de supports pouvant permettre d'apprécier certains résultats par rapport aux ressources engagées dans leur obtention, il sera difficile de fournir les preuves de l'efficacité malgré le nombre important d'activités réalisées.

Conclusion 5 (C5) :

Le Programme conjoint, par ses objectifs et les résultats attendus de sa mise en œuvre a suscité un intérêt du côté des partenaires nationaux qui sont en train de poursuivre les efforts. Cette adhésion mérite d'être renforcée avec le système des Nations Unies dans le cadre du nouveau Plan-Cadre de Coopération des Nations Unies avec le Gouvernement (2023-2027) et les autres parties prenantes pour améliorer le system s'état-civil et de protection sociale afin d'accélérer les progrès vers les ODD.

Les partenaires nationaux ont apprécié les activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du programme conjoint. L'environnement dans lequel le programme a été exécuté n'a pas permis de combler toutes leurs attentes. L'appropriation nationale est forte et doit être renforcée pour assurer une bonne gestion et un bon suivi du processus d'enregistrement des naissances.

L'équipe des Consultants suggère la poursuite de l'initiative de ce Programme conjoint avec une mobilisation encore plus forte des parties prenantes nationales impliquées dans l'enregistrement des naissances et celle des efforts pour accroître l'accès de tous à la protection sociale, à la sante et à l'éducation et ne laisser personne pour compte.

Chapitre 6. Recommandations

Les recommandations sont en liens avec les principales conclusions et visent à contribuer à une amélioration de la situation évoquée.

RECOMMANDATION 1 (R1)

Consolider les résultats du Programme en poursuivant les efforts conjoints avec au moins un appui technique au Gouvernement en collaboration avec toutes les parties prenantes dans le cadre du nouveau Plan-Cadre de Coopération des Nations Unies (2023-2027).

Le Programme conjoint a produit une série d'importants résultats qui doivent être consolidés pour fournir à toute personne y ayant droit un certificat de naissances qui lui permet l'accès à la protection sociale et à d'autres services sociaux vitaux. Ceci permettra d'accélérer les progrès vers de nombreuses cibles des ODD comme envisagé par le Programme.

Dans le court terme, il est nécessaire de mettre en places les stratégies nécessaires pour faciliter la distribution des actes de naissances déjà prêts et de ceux qui seront produits.

Dans le moyen et long terme, les systèmes d'état civil et d'enregistrement des naissances doivent être renforcés par le modèle du Guichet unique pour éradiquer le problème de la non-possession d'un acte de naissance.

RECOMMANDATION 2 (R2)

Le renforcement des capacités en matière de planification stratégique et de suivi et d'évaluation axés sur les résultats devrait être systématique pour toutes les parties prenantes impliquées dans les programmes et projets conjoints.

Implications opérationnelles :

Le Bureau du Coordonnateur Résident qui est en charge la coordination de toutes les activités opérationnelles du système des Nations-Unies dans le cadre du Plan-Cadre de Coopération qui est un « Programme Unique » devrait envisager, en relation avec les agences :

- La mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités du staff sur les réformes en cours en matière de planification et de suivi et d'évaluation axés sur les résultats de développement, surtout en ce début d'un prochain Plan-cadre de Coopération ;

- L'extension progressive de ce programme de renforcement de capacités aux partenaires nationaux impliqués dans la mise en œuvre des programmes conjoints et du Plan-cadre de Coopération ;
- La réduction du nombre des agences d'exécution dans les prochains programmes conjoints afin de faciliter la coordination et le suivi de la mise en œuvre et le rapportage des résultats ;
- L'implication des Groupes de Résultats établis pour la mise en œuvre du Plan-cadre de Coopération dans le processus de suivi et d'appui à l'élaboration de rapports des prochains projets conjoints ;
- L'amélioration du management et de la coordination : le programme a souffert du retard observé dans le recrutement d'un coordonnateur, ce qui a affecté la coordination des agences dans la mise en œuvre des activités.
- A l'avenir il est important que des fonds des programmes conjoints soient alloués pour une unité de gestion de projet qui doit être en place au début du programme.

RECOMMANDATION 3 (R3) :

Le lancement de la mise en œuvre du nouveau Plan-Cadre de Coopération (2023-2027) devrait être l'occasion d'identifier des programmes et projets conjoints possibles à mettre en place durant le cycle, ce qui permettrait de faciliter une meilleure préparation du processus d'élaboration.

Implications opérationnelles

Les programmes conjoints devraient bénéficier d'une attention particulière de la part des Groupes techniques mis en place dans le cadre du nouveau Plan-cadre de Coopération depuis le processus d'élaboration jusqu'à la mise en œuvre complète à travers :

- Une procédure d'analyse qualité du document du programme ou du projet conjoint ;
- Une revue systématique de la théorie du changement qui sous-tend chaque programme ou projet conjoint à retenir.

RECOMMANDATION 4 (R4)

Toute intervention du Système des Nations-Unies en appui à l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état-civil devrait faire l'objet d'une analyse approfondie de la situation de base afin de circonscrire les axes qui permettent l'obtention de résultats durables.

Implications opérationnelles :

Le Programme conjoint a suscité un intérêt particulier au niveau des partenaires nationaux, notamment le volet enregistrement des naissances et la production des actes de naissance. La poursuite de l'exercice devrait nécessiter, de la part de la Coordination du Système des Nations-Unies et des agences concernées, une revue complète du contenu du programme et de matrice des résultats afin de :

- Réduire le champ et la portée du programme et le nombre de parties prenantes ;
- Assurer un bon renforcement des capacités des parties prenantes en matière de planification stratégique, suivi et évaluation axés sur les résultats de développement ; cet exercice peut s'insérer au début du processus de revue du programme conjoint ;
- Veiller, dans le cadre de l'appui, à la question cruciale de l'amélioration de la coordination des actions dans le domaine l'état-civil au Gabon ;
- Veiller à la mise en place et au fonctionnement d'un bon mécanisme de coordination, de suivi et d'évaluation des programmes conjoints à travers l'affectation de ressources adéquates à l'organisme de gestion de la mise en œuvre.

Chapitre 7. Limites, contraintes et leçons apprises

La mise en œuvre d'un programme ou projet conjoint est un exercice qui favorise l'apprentissage de « Travailler ensemble » et qui permet à toutes les parties prenantes de faire l'expérience d'une nouvelle manière de faire.

Au cours du processus d'évaluation, l'équipe des Consultants s'est confrontée à plusieurs difficultés :

- La non-disponibilité des données : en dehors du document du programme et les termes de références de la mission, les Consultants n'ont eu accès aux documents inventoriés que progressivement. Cette situation a ralenti le rythme de progression du travail de l'équipe ;
- La mobilité des points focaux du projet au niveau du SNU : cette situation n'a pas permis de tenir la réunion de lancement de l'évaluation qui relève du Groupe de référence. La note méthodologique élaborée dans les délais et envoyé aux agences n'a pu recueillir leurs avis ;
- Les visites de terrain ont été perturbées par l'absence de correspondance officielle en direction des bénéficiaires les informant de l'arrivée des Consultants dans le cadre de l'évaluation finale du programme conjoint. Avec l'appui du staff du FNUAP, des rendez-vous individuels ont pu être obtenus.

Lors des interviews individuelles avec certains bénéficiaires du Programme conjoint l'équipe des Consultants a pu noter le grand intérêt que ces derniers accordent au programme. Cet élan mérite d'être renforcé et entretenu en vue de leur mobilisation pour les programmes et projets à venir.

Plusieurs leçons apprises ont pu être notées :

- *Montage du Programme* : 6 agences pour un programme conjoint de deux millions de dollars US est un effectif un peu trop élevé pour assurer une coordination efficace et efficiente du programme ;
- *Il n'est pas recommandé d'avoir deux agences « co-lead »*, car cela peut créer de la confusion quant à la répartition des tâches dans l'agence lead ;
- *Mécanismes de gouvernance* : le programme aurait dû mettre en œuvre, de façon plus régulière, les mécanismes de gouvernance du programme, au-delà du ministère des Affaires sociales qui a été le principal ministère de tutelle et contrepartie du gouvernement.

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence de l'évaluation

PROGRAMME CONJOINT CITOYENNETE ET PROTECTION SOCIALE 2020-2022)

TERMES DE REFERENCE POUR L'EVALUATION FINALE DU PROGRAMME CONJOINT

Libreville, novembre 2021

ERMES DE REFERENCE POUR L'EVALUATION FINALE DU PROGRAMME CONJOINT «

Une approche systémique pour faire progresser les ODD en soutenant la citoyenneté et la protection sociale des populations difficiles à atteindre au Gabon. »

Lieu	Libreville (capitale nationale, avec déplacement dans les provinces)
Nom du fonds.	Fonds conjoint de développement durable
Numéro de référence du programme	MPTFO
Titre du Programme Conjoint	Une approche systémique pour faire progresser les ODD en soutenant la citoyenneté et la protection sociale des populations difficiles à atteindre au Gabon.
Titre abrégé	Citoyenneté et protection sociale au Gabon.
Pays et région	Gabon, Afrique Centrale
Coordonnateur Résident	<ul style="list-style-type: none"> • Dr Savina AMMASSARI, savina.ammassari@un.org
Points focaux du Programme Conjoint des Nations Unies :	<ul style="list-style-type: none"> • Dr Agathe LAWSON, Représentant Résident UNFPA a.i, lawson@unfpa.org • Noel Marie ZAGRE, Représentant Résident UNICEF, nzagre@unicef.org • Donatien Tameko, Représentant Résident Adjoint UNICEF, dtameko@unicef.org • Alessandra Pellizzeri, RCO Team Leader , pellizzeri@un.org

Liste des sigles et abréviations

Abréviations	Significations
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BIT	Bureau International du Travail
COVID-19	Coronavirus 19
CNAMGS	Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPG	Confédération Patronale Gabonaise
ENEC	Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage
IDH	Indice de Développement Humain
FNUAP	Fonds des Nations pour la population
GNUE	Groupe des Nations Unies sur l'évaluation
OCDE	Organisation de Coopération et Développement Économique
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Internationale du Travail
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida
PAT	Plan d'Accélération de la Transformation
PNU	Programme des Nations Unies
PNUAD	Programme des Nations pour l'Aide au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRE	Plan de Relance de l'Économie
PSGE	Plan Stratégique Gabon Émergent
SIHG	Stratégie d'Investissement Humain du Gabon
SNU	Système des Nations Unies
TDR	Termes de référence
UA	Union Africaine

Le Gabon est situé en Afrique centrale où il occupe une faible superficie (267.667 km²) avec une densité de 6,8 habitants au km². Depuis son indépendance politique en 1960, le pays a mis en place une économie de rente basée sur l'extraction et l'exportation des ressources minières. Les chiffres du Rapport sur le développement humain, publiés par les agences des Nations Unis, révèlent qu'entre 1990 et 2018, l'Indice de Développement Humain (IDH) du Gabon a progressé de 0.619 à 0.702, soit une hausse de 13,4% en une décennie et que la durée moyenne de la scolarisation est passé de 11,8 années en 1990 à 12,9 années en 2018 (soit une progression de 1.1 année en une décennie). Cependant, la qualité de la vie y étant dégradée avec un taux de pauvreté de 33% en 2019 et l'Indice de la pauvreté à l'échelle nationale estimé en à 33,4% en 2017. Par exemple, le taux d'accès à l'eau potable en 2017 était de 36,8% en milieu rural et de 96,3% en milieu urbain.

Depuis le mois de mars 2020, ce contexte socioéconomique a été fortement dégradé par l'irruption de la pandémie du Coronavirus car, à l'instar de l'ensemble des pays de l'Afrique subsaharienne, le système sanitaire du Gabon est vulnérable du fait d'une gouvernance inefficace d'un secteur sous-financé, de la concentration des personnels soignants en zone urbaine, de la pénurie de médicaments dans les centres médicaux des zones rurales, de la dégradation des conditions de travail à l'origine d'une efficience quasi nulle dans les hôpitaux publics, ainsi qu'un inégal accès aux soins de santé reproductrice et de lutte contre le VIH/Sida.

C'est l'un des pays les plus urbanisés de l'Afrique l'Afrique subsaharienne, selon diverses estimations qui révèlent qu'environ 80% de la population gabonaise se concentre dans un petit nombre de grandes villes, tandis que 20% vivent encore dans les zones rurales. Et cette partie qui dépasse le 1/4 de la population vivant dans des zones difficiles d'accès est composée en majorité d'individus issus de la population indigène (« autochtone »). Le programme conjoint sur la citoyenneté et la protection sociale des populations difficiles à atteindre au Gabon y trouve certains de ses fondements.

Ce postulat a emmené le Gouvernement avec l'appui des Nations-Unies à l'élaboration du programme conjoint ayant pour but d'appuyer le Gabon dans la réalisation de certains Objectifs de Développement Durable (ODD) en s'attaquant à un obstacle majeur lié à l'accès des populations à la protection sociale, par ailleurs admiré. Un nombre restreint mais significatif et persistant de personnes nées au sein de populations "difficiles à atteindre au Gabon ne sont pas enregistrées à la naissance. Il s'agit notamment des nouvelles naissances à venir, mais aussi d'un important de femmes et d'hommes issus des populations rurales - y compris, mais sans s'y limiter, les peuples autochtones. Sans certificat de naissance, ils ne peuvent pas obtenir de carte d'identité nationale par la suite. Sans carte d'identité, ils ne peuvent accéder au système de protection sociale (services publics de santé et d'éducation), "les laissant pour compte" sur de multiples indicateurs ODD au cours de leur vie.

Grâce à ce projet, l'augmentation du nombre de personnes enregistrées à la naissance au sein des populations "difficiles à atteindre" leur garantira l'accès à la santé et à l'éducation, ce qui, à plus long terme, augmentera leurs chances de survie, d'épanouissement et de jouissance de leurs droits plus larges. Le projet s'aligne sur le Plan stratégique Gabon Émergent 2025 (PSGE), la Stratégie d'investissement humain et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2018-22. Ce projet adopte une approche systémique entre le système des Nations Unies, les autres partenaires de développement, le gouvernement, les communautés locales, le secteur privé, la société civile et les organisations non gouvernementales, chacun selon ses domaines de compétence respectifs. Un ensemble d'interventions cibleront la réforme juridique, l'amélioration de l'information et de la sensibilisation, l'accélération et le maintien de l'enregistrement des naissances et l'accompagnement à plus long terme afin de garantir que personne n'est exclue du système de protection sociale du Gabon et que les populations futures puissent bénéficier des services sociaux de base sans obstacle.

En tout état de cause, le Programme conjoint, exécuté par six agences des Nations Unies opérant au Gabon, prévoit des interventions spécifiques ciblant les populations difficiles à atteindre, afin de garantir leur inclusion dans le système d'enregistrement des naissances, ainsi que leur accès aux services sociaux de base. Le budget total est estimé à 2,21 millions d'USD. Durant les vingt-neuf mois de la mise en œuvre dudit programme, des progrès notables ont été enregistrés dans différents domaines juridiques, économiques, sociaux et culturels, allant bien au-delà de l'enregistrement des naissances et de l'accès aux services sociaux. Bien que l'irruption de la pandémie du Coronavirus au Gabon ait fortement impacté le déploiement des activités.

En vue de préparer une clôture réussie du programme, il avait été envisagé dès le départ une évaluation finale indépendante en vue d'examiner les progrès réalisés. Celle-ci permettra également de voir dans quelle mesure l'appui apporté aux populations autochtones a contribué à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), tout comme dans quelle mesure l'approche adoptée reste pertinente pour la mobilisation des ressources nécessaires conséquentes afin d'apporter aux populations vulnérables, urbaines ou rurales, un accompagnement plus inclusif et durable.

Étant donné que les personnes handicapées font partie des groupes les plus vulnérables et marginalisés dans tous les pays et compte tenu du rôle essentiel que la protection sociale peut jouer pour soutenir leur inclusion, la plupart des programmes conjoints les ont identifiées comme des bénéficiaires directs ou indirects.

Conformément au principe ne laisser personne de côté et aux obligations découlant de la convention relative aux droits des personnes handicapées, même les programmes qui ne ciblent pas directement les personnes handicapées devraient garantir que les personnes

handicapées au sein de la population ciblée puissent accéder au programme sans discrimination.

L'évaluation étudiera donc dans quelle mesure :

- La conception, la mise en œuvre et le suivi du programme conjoint ont inclus les personnes handicapées (accessibilité, non-discrimination, participation des organisations de personnes handicapées, ventilation des données)
- Le programme conjoint a contribué efficacement à l'inclusion socio-économique des personnes handicapées en leur offrant la sécurité du revenu, la couverture des soins de santé et les coûts liés au handicap tout au long du cycle de vie.

2. PORTEE DE L'EVALUATION ET OBJECTIFS

Cette évaluation finale prendra en compte toutes actions programmées dans le document du projet. Elle vise à évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats escomptés du programme. Elle permettra d'une part de fournir les éléments nécessaires pour montrer la contribution du programme dans l'atteinte des ODD, et d'autre part de formuler des recommandations stratégiques et pratiques issues des leçons apprises utiles à partager avec toutes les parties prenantes incluant les agences impliquées, le Gouvernement et les bénéficiaires cibles en vue de définir des interventions nécessaires pour une éventuelle seconde phase du programme. De façon spécifique, il s'agira de :

- Montrer dans quelle mesure la formulation du programme ainsi que l'approche utilisée sont pertinentes pour la satisfaction des besoins identifiés ;
- Mettre en exergue l'apport du programme dans la réalisation des missions et stratégies des Nations-Unies à travers les ODD
- Examiner les progrès atteints dans la réalisation des produits escomptés en faisant ressortir les forces et les faiblesses ;
- Analyser les facteurs qui ont affecté de façon positive ou négative l'atteinte des résultats ;
- Apprécier la durabilité des résultats escomptés (renforcement institutionnel et technique, prise en charge des coûts récurrents, appropriation du changement par les bénéficiaires, etc.) ;
- Apprécier la stratégie de partenariat pour réaliser les résultats ainsi que les dispositions prises pour en rendre compte ;
- Analyser la pertinence des indicateurs de suivi-évaluation et leur adaptation à la mesure des produits.
- Examiner la contribution du projet dans la promotion de l'équité et de l'égalité de genre
- Faire ressortir les leçons apprises de la mise en œuvre du projet et proposer des recommandations

3. QUESTIONS D'ÉVALUATION

Cette évaluation finale devrait répondre aux questions réparties dans les critères d'une évaluation.

Les critères retenus sont :

- La pertinence

- Les objectifs et les résultats escomptés sont-ils pertinents par rapport aux priorités nationales ?
- Sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ?
- Le problème adressé est-il pertinent et répond-il aux besoins des populations ciblées ?
- Les interventions sont-elles pertinentes ?
- Les arrangements institutionnels prévus sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ?
- Le cadre des résultats (indicateurs) défini est-il pertinent et adapté pour la mesure des résultats ? le cadre des résultats est-il cohérent ?
- Quels sont les points forts et les faiblesses au niveau de la conception ?

- L'efficacité

- Des progrès vers les résultats ont-ils été réalisés ?
- Dans quelle mesure les résultats du programme ont contribué à la réalisation des objectifs du programme ?
- Dans quelle mesure les résultats du programme ont contribué aux effets escomptés ?
- Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation ou non des Effets ?
- Quelles sont les principales difficultés rencontrées et lesquelles en sont les causes ?
- Dans quelle mesure les structures de coordination mises en place dans le programme ont-ils fonctionné ?

- L'efficience

- Quel est le taux d'exécution au niveau global et par produit ?
- Dans quelle mesure les ressources (financières, humaines et informationnelles) investies dans le cadre de la mise en œuvre de chaque programme ont-elles été utilisées de manière optimale au regard des résultats atteints ? les ressources étaient-elles suffisantes par rapport aux résultats atteints ?
- Le projet a-t-il été géré de manière efficiente ?

- Les méthodes choisies pour l'exécution ont-elles permis d'atteindre les résultats attendus ?
 - La durabilité

- Quel a été le degré d'appropriation du programme par le Gouvernement et les communautés ?
- Dans quelle mesure les capacités nationales au niveau de la maîtrise d'œuvre et des maîtrises d'ouvrage et des communautés ont-elles été renforcées ? Les capacités développées et/ou renforcées ont-elles produit des effets durables ?
- La complémentarité, la collaboration et la synergie entre les partenaires au développement seront-elles durables ?

A ces critères, il faut ajouter des questions sur la promotion du genre telles que :

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à la promotion du genre dans les interventions ?
- Le projet a-t-il contribué à la promotion de la participation des femmes aux activités de sensibilisation et de protection sociale des populations autochtones ?

D'autre part, l'évaluation devra aussi répondre aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure le programme a-t-il ciblé les personnes handicapées ?
 - Pas spécifiquement ciblé
 - Un des groupes de bénéficiaires directs ciblés
 - Groupe cible principal du programme

- Dans quelle mesure la conception et la mise en œuvre des activités du programme conjoint soutenu comprenaient-elles l'exigence d'accessibilité liée au handicap et de non-discrimination ?
 - Aucune exigence
 - Référence générale
 - Exigences spécifiques

- Dans quelle mesure les personnes handicapées, en particulier les enfants et les femmes handicapées, ont-elles été consultées par l'intermédiaire de leurs organisations représentatives ?
 - Non invité
 - Invité
 - Portée spécifique

- Dans quelle mesure le soutien à la collecte et à l'analyse des données, les registres et le système d'information ont-ils été handicapés ?
 - Aucune référence au handicap
 - Handicap inclus via l'ensemble court du groupe Washington ou similaire mais pas d'analyse
 - Handicap inclus via le groupe Washington short set ou similaire
 - Partie de l'analyse générale
 - Avec analyse spécifique

- Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à soutenir l'inclusion des personnes handicapées via :
 - Assurer la sécurité du revenu de base
 - Prise en charge des frais de santé, y compris la réadaptation et les appareils fonctionnels
 - Couverture des coûts liés au handicap, y compris les services de soutien communautaire
 - Faciliter l'accès au développement inclusif de la petite enfance, à l'éducation et au travail / aux moyens de subsistance

4. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux produits attendus de cette évaluation finale externe sont les suivants :

- **Projet de Note méthodologique** : sur la base d'entretiens préliminaires et sur une première analyse de la documentation disponible, l'équipe de consultants chargés de l'évaluation devrait produire une note de démarrage permettant de : 1) préciser sa compréhension du mandat, le champ et l'objet de l'évaluation ; 2) finaliser sa démarche méthodologique et le référentiel de l'évaluation ; 3) leur répartition des tâches entre les membres de l'équipe et chronogramme de l'intervention.

Dans son contenu, ce projet de note de méthodologique - 15 pages maximum - précisera les questions évaluatives, la démarche méthodologique et les outils-moyens qui seront mobilisés pour le recueil des informations, un échéancier des investigations et une liste des personnes/structures à rencontrer aux différentes phases.

Ce projet de note de cadrage est à fournir 7 jours calendaires après le début de la mise en œuvre du contrat et il sera examiné par les agences impliquées dans l'exécution du Programme conjoint et les partenaires nationaux, cela en vue de proposer des ajustements ou orientations pour la poursuite de l'évaluation ;

- **Projet de rapport d'évaluation** : à l'issue de la phase de terrain, l'équipe d'évaluation soumettra un draft du rapport d'évaluation aux points focaux du programme. Ce projet de rapport final - maximum 25 pages (annexes exclues) - sera soumis au plus tard 5 jours ouvrables après la phase de mission de terrain. Et, tout comme pour la note de démarrage ce rapport provisoire sera partagé, pour examen, aux différentes parties prenantes du programme ;
- **Rapport final d'évaluation** : le rapport final d'évaluation sera fourni au plus tard 5 jours ouvrables après la réception des commentaires sur le projet de rapport final. Avec les mêmes spécifications que le projet de rapport final, ce dernier document qui inclura tous les commentaires sur le projet de rapport reçus des parties concernées, contiendra un maximum de 50 pages hors annexes, comprendra un sommaire, un résumé synthétique de 2 à 4 pages au maximum, une synthèse du bilan consolidé du Programme conjoint, les réponses aux questions évaluatives, les conclusions et recommandations. Y seront annexés, la liste des sigles et acronymes utilisés, la liste des personnes rencontrées et la documentation exploitée.

De plus, ce rapport devra contenir une description suffisamment détaillée des différentes options, de manière à permettre la prise d'une décision en connaissance de cause sur les différentes propositions d'actions. L'analyse détaillée qui représente la base des recommandations des experts sera présentée dans les annexes au rapport principal. Enfin, les consultants finaliseront le rapport définitif ainsi que tous les documents annexés en tenant compte des commentaires et suggestions apportés par les partenaires du Programme conjoint.

5. METHODOLOGIE

L'évaluation sera conduite par un consultant international et un consultant national et doit recourir à toute la panoplie d'outils disponibles pour collecter et analyser les informations pertinentes pour l'étude. En particulier, elle utilisera les méthodes de collecte de données suivantes :

- **La revue documentaire** : les documents clés relatifs au projet seront examinés. Il s'agit : i) du document de programme, les comptes rendus des réunions, le cadre de suivi et évaluation, les différents plans de travail, des rapports périodiques ainsi que les rapports élaborés pour documenter l'état d'avancement des activités ; ii) des documents de travail ou autres documents produits au cours de la mise en œuvre tels que les rapports de suivi, les rapports de mission, rapports de consultants, les rapports d'études réalisées, les présentations, les rapports de formation, etc.

- **Interviews des informateurs clés** : l'évaluation devrait inclure des interviews avec les principales parties prenantes du programme : Les points focaux des agences des Nations-Unies faisant partie du programme conjoint, la partie gouvernementale impliquée, les populations cibles (leaders des communautés, populations autochtones y compris le personnel clé du programme, etc.

Les évaluateurs peuvent utiliser une combinaison de méthode qualitative et quantitative pour l'analyse des données. Toutefois, l'évaluation est attendue d'estimer la contribution du programme sur le changement des conditions de vie des populations ciblées.

6. GESTION ET COORDINATION DU PROCESSUS

Les dispositions techniques de mise en œuvre du Programme Conjoint prévoient une évaluation finale indépendante conjointe. Il sera géré conjointement par les agences conformément au processus établi pour les évaluations indépendantes, y compris le recours à un groupe de pilotage conjoint de l'évaluation et à des responsables de l'évaluation spécialisés qui ne participent pas à la mise en œuvre du programme Conjoint. Les évaluations suivront les normes et standards d'évaluation du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE) pour le système des Nations Unies, en utilisant les directives sur l'évaluation conjointe et les directives pertinentes du GNUE sur les évaluations. La gestion et la mise en œuvre de l'évaluation conjointe tiendront dûment compte des politiques d'évaluation des agences des Nations unies afin de s'assurer que les exigences de ces politiques sont respectées et que l'évaluation est menée en s'appuyant sur les directives appropriées des agences sur l'évaluation conjointe.

Commanditaires de l'évaluation : Cette évaluation a été commanditée par le Bureau de la Coordination du Système des Nations-Unies au Gabon. Son processus sera donc sous la tutelle du Coordonnateur Résident. A cet effet, le Bureau de la Coordination devra :

- Fournir en début du processus des conseils clairs aux évaluateurs
- Organiser des réunions de mise au point hebdomadaire du processus d'évaluation
- Fournir un retour d'informations à l'évaluation en préparant une réponse de la coordination,
- Être responsable et rendre compte de la qualité du processus et des produits de l'Evaluation.
- Présenter le rapport final de l'Evaluation à l'ensemble des agences du Système des Nations-Unies et autres parties prenantes

Co-gestionnaire de l'évaluation : Etant les deux agences têtes de fil responsables opérationnels de l'exécution du programme Conjoint, L'UNFPA et l'UNICEF assurerons la co-gestion de l'Evaluation.

L'UNFPA aura pour principales tâches de :

- Gérer les dispositions contractuelles des consultants, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation,
- Fournir un soutien en matière d'exécution et de coordination aux représentants des parties prenantes,
- Fournir à l'équipe d'évaluation un appui administratif,

Résoudre les problèmes, au besoin (ou bien renvoyer les problèmes à la personne ou à l'entité compétente).

L'UNICEF aura pour principales tâches de :

- Veiller à ce que les évaluateurs aient accès à tous les documents pertinents et à toutes les parties prenantes du programme
- Veiller à ce que l'évaluation se déroule comme prévu et respecte le calendrier établi pour les jalons ou les produits livrables ;
- Travailler en collaboration avec les représentants des parties prenantes en assurant une liaison entre les évaluateurs, le Bureau de la coordination et les parties prenantes clés.

Les deux (2) agences examineront conjointement la méthodologie proposée et les rapports d'évaluation afin d'assurer que le rapport final réponde aux normes de qualité des Nations-Unies.

Les autres agences du Système des Nations-Unies viendront en appui au processus d'évaluation en fournissant toute la documentation nécessaire pour les opérations de revue documentaire et d'entretien terrain.

L'ONUSIDA apportera toutes les données nécessaires en lien avec les questions de VIH parmi les populations marginalisées et contribuera, lors des entretiens avec les évaluateurs, à une meilleure compréhension du niveau des connaissances, des attitudes, des croyances et des pratiques comportementales, en collaboration avec l'UNFPA et d'autres partenaires. L'agence devra désigner un point focal qui fera le lien entre le RCO, les PUNOs, les agences leads et les évaluateurs

L'UNESCO apportera toute la documentation et les données en lien avec les questions de préservation culturelle et de collaboration avec les communautés autochtones, en particulier pour la préparation des études de base et la mise au point des interventions dès le début. Elle désignera également un point focal qui fera le lien entre l'agence, le RCO, les PUNOs, les agences leads et les évaluateurs

L'OMS sera chargée de venir en appui en apportant toutes ses données notamment la cartographie nationale des groupes cibles dans le domaine de l'état civil et du système statistique à l'équipe d'évaluateurs pour aider le pays à parvenir à une couverture sanitaire universelle.

Représentants des parties prenantes : Il s'agit du groupe de référence de l'évaluation composé des représentants des parties prenantes du programme à savoir des Ministères sectoriels impliqués dans le programme et des représentants des populations difficiles à atteindre. Ce groupe devra être mis en place dès le démarrage du processus d'évaluation. Il devra fournir son assistance à la collecte de données requises, analyser les rapports d'évaluation en s'assurant au même titre que le RCO et les autres agences du SNU du respect des normes de qualité.

Équipe d'évaluation : Le consultant international et le consultant national devront réaliser l'évaluation, proposer l'approche méthodologique de l'évaluation y compris un plan détaillé de travail avec la responsabilisation de chaque membre de l'équipe, collecter et analyser les informations et données, élaborer les rapports d'évaluation conformément aux termes de référence et faire une présentation PowerPoint des résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation.

7. COMPOSITION DE L'EQUIPE ET COMPETENCES REQUISES

Il est envisagé de recourir à deux consultants expérimentés au sujet desquels une attention particulière sera portée sur les compétences et le profil du chef d'équipe (Team leader). Les deux consultants en charge de l'évaluation finale du Programme devront présenter les profils ci-dessous.

- Chef d'équipe (Consultant international)

Les compétences, aptitudes et expériences du/de la chef/fe de l'équipe d'évaluation devraient inclure :

- Un diplôme universitaire Bac+5 au minimum en suivi évaluation, statistiques, études du développement, démographie, en gestion de projet, en sciences sociales ou tout autre domaine connexe ;
- 10 ans d'expérience dans la conduite ou la gestion d'évaluations dans le domaine du développement international ;
- Une expérience avérée dans la conduite d'évaluations complexes, notamment celles commanditées par les organismes des Nations Unies et/ou autres organisations internationales ;
- Une connaissance approfondie des évaluations à base théorique et une maîtrise des méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives, ainsi qu'une capacité à maintenir un niveau élevé de qualité des évaluations conformément aux normes définies par les Nations Unies ;
- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité et le principe "ne pas nuire" ;
- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation ;

- Excellentes compétences en gestion et en leadership pour coordonner le travail de l'équipe d'évaluation et une capacité forte à partager compétences et connaissances techniques en matière d'évaluation ;
- Excellentes aptitudes en relations interpersonnelles et en communication (écrite et orale) ;
- Être suffisamment au fait du processus de programmation du SNU, et avoir une bonne connaissance de l'Afrique sub-saharienne. La connaissance du Gabon serait un atout ;
- Excellente maîtrise du français écrit et oral, et une connaissance de l'anglais serait un plus.

- Consultant National

Les compétences, aptitudes et expériences du/de la consultant(e) national(e) devraient inclure :

- Un diplôme universitaire Bac+5 au minimum en suivi évaluation, statistiques, études du développement, démographie, en gestion de projet, en sciences sociales ou tout autre domaine connexe ;
- 5 ans d'expérience dans la conduite ou la gestion d'évaluations notamment celles commanditées par les organismes des Nations Unies et/ou autres organisations internationales dans le domaine du développement international ;
- Expérience suffisante dans le traitement des problématiques des populations vulnérables ;
- Capacité à superviser et à coordonner les ressources et les compétences disponibles ;
- Connaissance des fondements en évaluation comme les normes, les principes et les valeurs, pour l'exercice du métier d'évaluatrice ou évaluateur ;
- Connaissance suffisante des concepts théoriques, des approches et des méthodes d'évaluation, des outils et des instruments ainsi que capacité à associer les questions d'évaluation aux enjeux d'évaluation ciblés ;
- Aptitude à s'adapter à l'évolution des approches pour mettre à jour son cheminement personnel ;
- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité et le principe "ne pas nuire" (principle of do no harm) ;
- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation ;
- Excellentes compétences en gestion afin d'apporter un appui au chef d'équipe, à l'équipe pays ;
- Excellentes aptitudes de facilitatrice ou facilitateur (travail en groupe) en relations interpersonnelles et en communication (écrite et orale) ;
- Connaissance suffisante du processus de programmation du SNU ;
- Excellente maîtrise du français écrit et oral, et une connaissance de l'anglais serait un atout.

1.-Quelques exemples de documents produits dans l'exécution du programme conjoint

Livrables produits au 30 juillet 2021
<ul style="list-style-type: none"> UNICEF: Document décrivant les procédures et démarches de fonctionnement du Guichet unique–Liste des équipements et fournitures fournis au Guichet unique–Document présentant le bilan de l'état d'avancement du Guichet unique–Arrêté ministériel sur le prolongement de la durée de la déclaration et de l'enregistrement des naissances en République Gabonaise – Documents listant les équipements fournis aux centres d'état civil, y compris les fascicules et les registres – Document présentant la répartition des dotations des fascicules et des registres aux centres d'état civil - Rapports d'activités des groupes thématiques du Guichet unique - Rapports de formation des personnels des trois nouvelles provinces intégrées dans les opérations d'actualisation des procédures d'enregistrement d'état civil, d'établissement des jugements supplétifs et de transcription en actes de naissances (formation du 14 avril 2021) – Compte rendu de la cérémonie de lancement officiel du processus d'enregistrement des naissances des enfants des peuples autochtones, de la savane et de la forêt par madame le Ministre le 14 avril 2014 – Rapports trimestriels des opérations dans le Haut-Ogooué, la Nyanga et le Woleu-Ntem – Document contenant les listes des noms et nombre d'agents communautaires formés l'enregistrement des naissances, à l'établissement des actes de naissances dans les six provinces - Document présentant la stratégie de communication et le plan média.
<ul style="list-style-type: none"> BIT: Note méthodologique sur le ciblage des personnes vulnérables - Note conceptuelle pour la mise en place des registres sociaux – Rapport sur la mise en place des registres sociaux dans les 3 provinces de départ - Liste des nouvelles provinces bénéficiant de la place des registres sociaux – Documents présentant les nouveaux outils et nouvelles procédures de protection sociale – Document décrivant les synergies entre les registres sociaux et les programmes de protection sociale. Rapport de la revue documentaire des outils et textes de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS).

<ul style="list-style-type: none"> • OMS: Rapport sur la cartographie des populations autochtones à Lebamba, Minvoul et Mékambo – Document présentant une classification des populations vulnérables et difficiles d'accès – Liste des populations prioritaires pour bénéficier d'une immatriculation à la CNAMGS - Arrêté ministériel rendant obligatoire la gratuité de la délivrance des certificats accouchement par le personnel de santé et les structures de santé à toutes les accouchées – Prototypes des formulaires de certificats d'accouchements, de certificats de déclarations de naissance, de certificats d'enregistrement des naissances déjà harmonisés – Documents présentant les plans opérationnels pour les départements sanitaires de Mékambo, Minvoul et Lébamba – TDR pour l'organisation des ateliers de formation et de sensibilisation des sages-femmes dans trois régions sanitaires sur les procédures de délivrance des certificats d'accouchements.
<ul style="list-style-type: none"> • UNFPA : Rapport d'évaluation SDG, Document présentant la politique de santé sexuelle et reproductive et genre en faveur des populations vulnérables et difficiles d'accès – Document contenant le plan d'action pour l'accompagnement dans la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes et des filles - Rapport de formation sur les capacités et les informations en lien avec l'accès aux services de Santé sexuelle reproductive.
<ul style="list-style-type: none"> • UNESCO : Rapport de l'enquête sociologique sur "l'identification et analyse des connaissances, attitudes et pratiques culturelles qui impactent volontairement l'accès des populations cibles aux actes de naissance, aux services sociaux de base et à la protection sociale" dans trois provinces – Rapport de l'enquête sur l'identification des zones de résidence des populations autochtones et identification de leurs éléments de patrimoine culturels -Plan d'action de sensibilisation des encadreurs en poste au sein des délégations d'académie provinciale et des enseignants du bassin pédagogique – Rapport de formation sur le renforcement des capacités des acteurs des radios communautaires - Document de création d'un fonds Covid-19 pour le financement des projets innovants – Liste des 11 projets innovants susceptibles de bénéficier d'un financement du fonds Covid-19.

Annexe 2 : QUESTIONS D'ÉVALUATION DU PROGRAMME CONJOINT

MATRICE D'ÉVALUATION

<p>Note préliminaire</p> <p>Les évaluateurs doivent remplir cette case avec toutes les données et informations pertinentes recueillies au cours de la phase de terrain en relation avec aux éléments listés dans la colonne « hypothèses à évaluer » et leurs indicateurs correspondants. Les informations placées ici peuvent provenir de : revue documentaire, entretiens, discussions de groupe, etc.</p> <p>Étant donné que la matrice remplie deviendra l'annexe principale du rapport d'évaluation final, le chef de l'équipe d'évaluation et le responsable de l'évaluation doivent s'assurer que toutes les informations affichées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sont directement liées aux indicateurs énumérés ci-dessous • Sont rédigées de manière lisible et compréhensible • Rendent visibles la triangulation des données • Ont des sources qui sont référencées dans les notes de bas de page
--

<p>QE 1: Dans quelle mesure le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du Programme Conjoint ont-ils respecté les principes et les normes de l'UNDG ?</p>	
<p>Hypothèses à évaluer : Le programme conjoint a été élaboré, mis en œuvre et suivi conformément aux principes, normes et procédures de l'UNDG relatifs aux Programmes conjoints</p>	
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus d'élaboration du programme conjoint a enregistré la participation active de toutes les parties prenantes, notamment les Agences du SNU impliquées dans la mise en œuvre • Les parties prenantes, notamment les populations ciblées, ont été étroitement associées à la définition des objectifs et des résultats attendus du Programme conjoint.
<p>Sources de données</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Document du programme conjoint • Note conceptuelle du programme conjoint • Document de l'UNDAF • Rapports d'ateliers • Document du CCA • Documents de programmes-pays

Méthodes de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> • Interviews des points focaux des Agences du SNU impliquées dans la mise en œuvre du Programme conjoint • Interviews des populations bénéficiaires ou de leurs représentants • Analyse documentaire
QE 2: Dans quelle mesure les objectifs et les résultats attendus du Programmes sont-ils pertinents et en cohérence avec les priorités nationales et les ODD ?	
Hypothèses à évaluer : Le Programme conjoint a pris en compte les priorités nationales et celles de l'UNDAF en matière de sécurité sociale, notamment celles relatives aux populations vulnérables dans les zones à accès difficile	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre logique est cohérent avec la théorie du changement du programme conjoint • La proportion des résultats définis dans le programme conjoint alignés sur les axes stratégiques de l'UNDAF • La proportion des indicateurs en cohérence avec les ODD ciblés par le Fonds Conjoint de développement durable
Sources de données	<ul style="list-style-type: none"> • Le Plan Stratégique Gabon Emergent 2025 (PSGE) • Note conceptuelle du programme conjoint • Document de l'UNDAF • Document du CCA • Document du programme conjoint
Méthodes de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire • Interview des points focaux du programme conjoint
QE 3: Dans quelle mesure les interventions du Programme conjoint ont-elles contribué à l'obtention des résultats escomptés ?	
Hypothèses à évaluer : La mise en œuvre des activités planifiées dans le programme conjoint a permis d'atteindre les cibles fixées pour les indicateurs de la matrice des résultats	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'indicateurs ayant atteint leurs cibles au moment de l'évaluation • Degré de mise en œuvre du plan de suivi et évaluation du programme • Nombre de rapports conjoints élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du programme
Sources de données	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels de progrès • Rapports périodiques de suivi • Rapports d'activités • Rapports annuels de l'UNDAF
Méthodes de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire • Interviews des bénéficiaires • Interviews des points focaux
QE 4: Dans quelle mesure les ressources (financières, humaines et informationnelles) investies dans le cadre de la mise en œuvre du programme conjoint sont-elles utilisées	

de manière optimale au regard des résultats atteints ? les ressources étaient-elles suffisantes par rapport aux résultats attendus ?

Hypothèses à évaluer : Le mode de gestion adopté et mise en place dans le cadre de la mise en œuvre du programme conjoint a permis la mobilisation des ressources dans les délais et leur utilisation conformément aux règles et procédures .

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'exécution physique du projet • Taux d'exécution financière du projet • Nombre de rapports financiers périodiques produits
Sources de données	<ul style="list-style-type: none"> • Plans de travail annuels • Rapports annuels de progrès • Matrice de résultats et de ressources du programme conjoint
Méthodes de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire • Interviews des bénéficiaires • Interviews des points focaux

QE 5: Dans quelle mesure les capacités nationales au niveau de la maîtrise d'œuvre et des maîtrises d'ouvrage et des communautés sont-elles renforcées ? Les capacités développées et/ou renforcées ont-elles produit des effets durables ?

Hypothèses à évaluer : Le volet renforcement des capacités du programme conjoint a permis d'opérer des transferts de compétences aux communautés bénéficiaires

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un plan de renforcement de capacités des communautés bénéficiaires • Proportion des activités de renforcement des capacités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du programme conjoint
Sources de données	<ul style="list-style-type: none"> • Plans de travail annuels • Rapports annuels de progrès • Matrice de résultats et de ressources du programme conjoint • Rapports d'activités des institutions partenaires
Méthodes de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire • Interviews des bénéficiaires • Interviews des points focaux

QE 6 : Dans quelle mesure le programme a-t-il ciblé les personnes handicapées ?

Hypothèses à évaluer : Un système de protection sociale équitable, durable et efficace pour les populations les plus vulnérables est garanti.

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des populations difficile d'accès identifiées ayant, certificat de naissance (désagrégé en âge et sexe). • Pourcentage populations difficiles d'accès, identifiées enregistrées à la CNAMGS et ont un meilleur accès à une éducation de qualité et à des avantages sociaux. • La cartographie nationale des groupes cibles est améliorée • L'administration gabonaise dispose d'un registre social qui reflète mieux l'ensemble de la population difficile d'accès (
Sources de données	<ul style="list-style-type: none"> • Document du programme Conjoint • Plan de travail annuel • Rapport annuel de progrès • Rapport de suivi périodique

Méthodes de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> Analyse documentaire Interviews des bénéficiaires Interviews auprès des partenaires impliqués dans le programme conjoint
QE 7 : Dans quelle mesure la conception et la mise en œuvre des activités du programme conjoint soutenu comprenaient-elles l'exigence d'accessibilité liée au handicap et de non-discrimination	
Hypothèses à évaluer : Les populations difficiles d'accès sont des citoyens actifs qui jouissent de leurs droits aux services sociaux (éducation, santé, VIH, protection sociale, état civil, etc.)	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de paquets intégrés d'interventions et de stratégies adaptées renforcées Nombre des personnels des Directions d'Académie Provinciales, des personnels enseignants et d'encadrement formés et sensibilisés pour une éducation inclusive (sans exigence de l'acte de naissance à l'inscription scolaire) des populations difficiles d'accès (activité 30). L'administration gabonaise dispose d'un registre social opérationnel. (activité 27) (oui/non). Nombre d'équipes communautaires formés pour accompagner les enregistrements de la CNAMGS (activité 33). Existence de mécanismes pour pérenniser l'inscription des populations difficile d'accès à la couverture sociale (activité 32) (oui/non).
Sources de données	<ul style="list-style-type: none"> Document du programme Conjoint Document du PNUAD 2018-2022 Plan de travail annuel Rapport annuel de progrès Rapports trimestriels de suivi du programme Rapports d'activités
Méthodes de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> Analyse documentaire Interviews des bénéficiaires Interviews auprès des partenaires impliqués dans le programmes conjoint
QE 8 : Dans quelle mesure les personnes handicapées, en particulier les enfants et les femmes handicapées, sont-elles consultées par l'intermédiaire de leurs organisations représentatives ?	
Hypothèses à évaluer : L'information sur les services est disponible, les modalités de prestation des services sont connues et les populations difficiles à atteindre participent activement à la prise de décisions dans des rôles de direction.	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation pour le changement d'attitudes, de comportements et de promotion de leur leadership au sein des populations difficile d'accès(activités Nombre d'agents de santé communautaires issues des populations difficiles d'accès formés sur l'enregistrement des naissances

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes issues des populations difficile d'accès avec une attention sur le genre et la jeunesse participant activement à la prise de décision et assumant des rôles de leadership • Nombre de paires éducateurs formés aux outils adaptés aux communautés cibles pour une meilleure pérennisation des actions • Nombre d'agent d'état civil formés sur des méthodes et des techniques pratiques, scientifiquement valables et socialement acceptables, rendus accessible à toute la communauté avec leur pleine participation
Sources de données	<ul style="list-style-type: none"> • Document du programme Conjoint • Plan de travail annuel • Rapport annuel de progrès • Rapport de suivi périodique • Rapports d'activités
Méthodes de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire • Interviews des bénéficiaires • Interviews auprès des partenaires impliqués dans le programmes conjoint
QE 9 : Dans quelle mesure le soutien à la collecte et à l'analyse des données, les registres et le système d'information ont-ils été handicapés ?	
Hypothèses à évaluer : Les populations vulnérables ciblées, leurs problèmes, leurs besoins, leur nombre et leur localisation sont connus, puis inscrits dans le registre social.	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de méthodes de collectes innovantes créés pour améliorer le système statistique national • Nombre d'étude réalisée sur les populations difficiles d'accès • Nombre d'étude réalisée sur les populations difficiles d'accès
Sources de données	<ul style="list-style-type: none"> • Document du programme Conjoint • Plan de travail annuel • Rapport annuel de progrès • Rapport de suivi périodique • Rapports d'activités
Méthodes de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire • Interviews des bénéficiaires • Interviews auprès des partenaires impliqués dans le programmes conjoint
QE 10 : Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à soutenir l'inclusion des personnes handicapées	
Hypothèses à évaluer : Les politiques publiques et le cadre normatif relatif aux droits de l'homme sont définis, améliorés et appliqués.	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenariat pour des Finances Publiques Équitables et sensibles au UNDRIP réalisés • Nombre de Politiques/ou programmes et plans d'action sectorielles ayant intégré et mettant en œuvre les droits et les besoins spécifiques des populations difficiles d'accès • Nombre de radio communautaire créées et opérationnelles

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations de la société civile ayant bénéficié d'un renforcement des capacités opérationnelles • Nombre de bureaux d'état civil créés dans les centres de santé publics • Nombre d'action en faveur de l'amélioration de l'environnement d'enregistrement des naissances
Sources de données	<ul style="list-style-type: none"> • Document du programme Conjoint • Plan de travail annuel • Rapport annuel de progrès • Rapport de suivi périodique • Rapports d'activités
Méthodes de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire • Interviews des bénéficiaires • Interviews auprès des partenaires impliqués dans le programme conjoint

Annexe 3 : Références bibliographiques

Références bibliographiques Evaluation finale PCSDG Fund

REPUBLIQUE GABONAISE, NATIONS-UNIES, GABON, PLAN CADRE DES NATIONS-UNIES POUR L'ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT DU GABON (2018-2022), Juillet 2017. <https://gabon.un.org/sites/default/files/2019-10/PNUAD%20GABON%202018-2023.pdf>

NATIONS-UNIES, GABON, Rapport Annuel 2020, Nations-Unies au Gabon, RCO, <https://gabon.un.org/sites/default/files/2021-04/Rapport%202020%20UN%20Gabon%2030%20Mars.pdf>

NATIONS-UNIES, GABON, Rapport Annuel 2021 Nations Unies au Gabon, RCO, <https://gabon.un.org/sites/default/files/2022-05/ONU%20-%20RAPPORT%20ANNUEL%202021%20GABON.pdf>

NATIONS-UNIES, GABON, COVID-19: Cadre de riposte Socio-économique des Nations Unies au Gabon, Version 1.0, Août 2020, RCO ; https://gabon.un.org/sites/default/files/2020-08/Gabon%20Cadre%20de%20Riposte%20SE%20COVID19%20Aout%202020_0.pdf

UNESCO, Institut de Statistique de l'UNESCO, ODD 4 Gabon, PROFIL PAYS, http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/rapportvalidationdonnees_odd4_gab.pdf

GABON, Rapport sur l'évaluation de la pauvreté au Gabon, RÉSUMÉ EXÉCUTIF, Groupe de la Banque Mondiale ; <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/33429/138955ovFR.pdf?sequence=6&isAllowed=y>

POUR LA CONSOLIDATION DE L'ÉTAT CIVIL DANS L'ESPACE FRANCOPHONE : ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LES ACTEURS DE LA FRANCOPHONIE, OIF, Février 2022 ; <https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-03/OIF-guide-etat-civil-2022.pdf>

UNICEF, Division des données, de la recherche et des politiques, Aperçu de l'enregistrement des faits d'état civil en Afrique sub-saharienne, 2017

PACIFIC CRVS, IMPACT OF THE COVID-19 PANDEMIC ON OPERATIONS OF NATIONAL CIVIL REGISTRATION AND VITAL STATISTICS (CRVS) SYSTEMS 2020, the Pacific Community with input from partners of the global CRVS group. March 2021 ; https://spccfpstore1.blob.core.windows.net/digitallibrary-docs/files/5a/5a170ce099224e01f10a9eb4b404d694.pdf?sv=2015-12-11&sr=b&sig=6piGu8PJP2sZeOmlT55330fiSAvi%2FBpIOM6AVOOWrvw%3D&se=2022-11-28T11%3A11%3A31Z&sp=r&rsc=public%2C%20max-age%3D864000%2C%20max-stale%3D86400&rsc=application%2Fpdf&rscd=inline%3B%20filename%3D%22Impact_of_the_COVID_19_on_CRVS_systems.pdf%22

LE CENTRE D'EXCELLENCE sur les systèmes ESEC , Recueil de bonnes pratiques pour relier les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) et les systèmes de

gestion de l'identité ; Global Partnership for Sustainable Development Data, © Centre de recherches pour le développement international, 2019 ; https://www.data4sdgs.org/sites/default/files/2019-10/CRVS_ID_Compodium_Synthesis_FR.pdf

Cahiers québécois de démographie Vol. 9, no 2, aoQt 1980, LES PRINCIPES DIRECTEURS D'UN SYSTÈME D'ÉTAT CIVIL INTÉGRÉ: EXPÉRIENCES AFRICAINE ET QUÉBÉCOISE., Jean-Marc FRÉDETTE, m.d.f D.h.p., M.Sc* ; <https://www.erudit.org/fr/revues/cqd/1980-v9-n2-cqd2431/600825ar.pdf>

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

Prénom/Nom	Institution	Fonction
Madame Amélie OKOMO	Ministère des Affaires Sociales	Directrice Générale de la Protection Sociale
Madame Fernande BA OUMAR	Délégation Provinciale de la CNAMGS	Délégué provinciale
Monsieur Wilfried BOULET	Greffe civil du Tribunal de Libreville-Ministère de la Justice	Magistrat. Vice-Président Greffe civil Tribunal de Libreville
Honorable Angélique NGOMA	Assemblée Nationale	Présidente de la Commission des Affaires Sociales
Monsieur Yves Sylvain MOUSSAVOU	Primature-Secrétariat Général du Gouvernement	Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement. Secrétaire exécutif du Conseil national du Plan d'accélération de la transformation (PAT).
Madame Dalhia AKWANGO	Direction Nationale de la Santé maternelle et Infantile (DNSMI)	Responsable de la Planification familiale
Dr Agathe LAWSON	UNFPA	Représentant Résident par intérim
Monsieur Albert NANGA	Unesco	Consultant UNICEF chargé du suivi du programme JP
Monsieur Thierry NZAMBA	UNESCO	Administrateur du programme Culture
Monsieur Donatien TAMEKO	UNICEF	Deputy
Dr Patricia KEBA	UNFPA	Assistant au Représentant Résident
Mme Johanna Borges Henriques	BIT	

Dr Aboubacar INOUA	OMS	Administrateur chargé des politiques et Systèmes de Santé
Mme Nafy MBOUMBA	Coordination du Système des Nations-Unies	Spécialiste Suivi-Evaluation
Dr Savina AMMASSARI	Nations Unies au Gabon Chef d'Equipe-Pays	Coordinatrice Résidente

